

ENSEMBLE, AVANT TOUT !
AVEC DAVID KIMELFELD



CONFÉRENCE DE PRESSE
10 FÉVRIER 2020

—

PROJET DE
DAVID KIMELFELD
ÉLECTIONS MÉTROPOLITAINES

WWW.DK2020.FR



DAVID
KIMELFELD

—

CANDIDAT
AUX ÉLECTIONS MÉTROPOLITAINES
LES 15 & 22 MARS 2020

TÉLÉCHARGEZ L'INTÉGRALITÉ DU PROJET SUR

WWW.DK2020.FR/PROJET-DK2020/

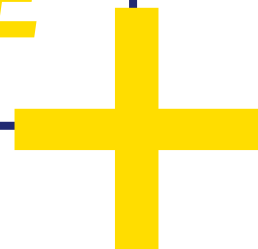
Scannez
et découvrez !



Pour scanner, téléchargez l'app Unitag
gratuite sur unitag.io/app



SOMMAIRE



LA FORCE DE L'EXPÉRIENCE , PAR DAVID KIMELFELD	P.4
IL EST URGENT D'INVESTIR POUR LA MÉTROPOLE	P.9
DES PROPOSITIONS POUR LES HABITANTS DE LA MÉTROPOLE	P.11
SOMMAIRE DU PROJET GLOBAL	P.33

La force de l'expérience

par David KIMELFELD

Depuis trois ans que j'ai l'honneur et la responsabilité de présider aux destinées de la Métropole de Lyon, notre territoire a poursuivi son développement économique fulgurant qui l'a hissé au rang des métropoles européennes les plus attractives, les plus compétitives et les plus rayonnantes. Ce dynamisme est le fruit de politiques métropolitaines ambitieuses. Ancien chef d'entreprise, j'ai eu à cœur de mettre mon expérience au service de leur développement, comme premier vice-président au développement économique, puis comme Président depuis 2017. Ces actions, je continuerai naturellement à les porter et à leur donner toujours plus d'ampleur parce que je sais que ce sont nos entreprises qui génèrent de l'emploi et permettent la croissance.

Pour autant, cette réussite ne doit pas nous rendre aveugles. Cette rapide mutation a généré de nombreuses tensions qui impactent la vie de tous : pollution, hausse du prix de l'immobilier, embouteillages, transports en commun saturés, manque de places en crèches... Toutes celles et tous ceux qui s'engagent à mes côtés partagent ma volonté de refuser une Métropole dans laquelle les plus fragiles, ou simplement ceux qui disposent de moyens modestes, n'auraient plus leur place. Nous avons donc construit, à travers de nombreux groupes de travail, qui ont rassemblé depuis des mois des centaines d'habitantes et d'habitants de notre Métropole, ce grand projet que j'ai la fierté de vous proposer aujourd'hui.

Nous devons rompre avec le modèle métropolitain hérité du Grand Lyon et nous devons inventer une nouvelle Métropole qui répondra de manière efficace et juste à la fois aux grands enjeux de notre époque mais surtout aux attentes et besoins de tous nos habitants et cela sur tous nos territoires. C'est le sens du nom de notre liste « Ensemble avant tout ». Il nous faut penser une métropole équilibrée qui concilie attractivité et solidarité, développement économique et réponse aux urgences sociale et écologique, une métropole pour les habitants qui y vivent, qui y respirent et qui y travaillent.

Urgence **environnementale**

Le premier défi que nous devons relever est celui de l'urgence environnementale. Je suis le premier Président à l'avoir compris et à avoir engagé le combat attendu, en rompant avec le catastrophique immobilisme passé. C'est un combat qui nous concerne tous et pour lequel nous devons, avec la plus grande détermination, travailler ensemble : politiques, citoyens, associations, entreprises. Peu importe nos couleurs et étiquettes politiques, l'écologie est une priorité qui doit

nous rassembler. La planète est notre bien commun que nous devons défendre et protéger collectivement.

Depuis mon arrivée à la présidence de la Métropole de Lyon, j'ai fait de l'écologie l'une de mes priorités. Et, jamais notre territoire n'a été aussi innovant en termes de développement durable : Zone à Faible Émission, Prime air bois, démarche ECORENOV', systématisation de la circulation différenciée en cas de forte pollution, développement des transports en commun et des modes doux, expérimentation de la piétonisation de la Presqu'île de Lyon, végétalisation des nouveaux projets urbains et des collèges, etc. Autant de mesures et d'actions que j'ai impulsées et conduites qui ont permis d'améliorer considérablement la qualité de l'air de notre territoire.

Il faut aujourd'hui aller plus loin et plus vite. C'est pourquoi, nous développerons un plan de transports en commun métropolitains de 10 milliards d'euros et intensifierons l'usage des modes de transport non polluants pour offrir des alternatives concrètes et efficaces à l'usage de la voiture individuelle. Nous végétalisons massivement notre territoire pour lutter contre les îlots de chaleur et protéger notre biodiversité. Nous encouragerons de nouveaux dispositifs de rénovation des bâtiments pour une plus faible consommation énergétique. Nous traiterons nos déchets de manière responsable et durable. Nous favoriserons des circuits de consommation locaux ainsi que l'agriculture bio et raisonnée. Mais toutes ces actions, nous les développerons en veillant toujours à ce qu'elles ne se fassent pas au détriment des plus modestes d'entre nous. Elles profiteront à tous. Il n'est pas possible de créer des ruptures qui laisseraient une partie d'entre nous sur le côté. Il faut penser la transition écologique avec tous et pour tous. C'est le sens de notre ligne « Ensemble avant tout ! »

Justice sociale

Le deuxième enjeu majeur de notre société est justement celui de la justice sociale. Notre Métropole, comme toutes les grandes agglomérations, n'échappe pas aux fractures sociales et territoriales. Le mouvement des Gilets jaunes a mis en lumière l'abandon que vit et ressent une partie de la population française, en particulier dans les territoires éloignés des centres des grandes villes. C'est pourquoi, aussitôt élu à la tête de la Métropole, j'ai immédiatement rompu avec la ligne directrice portée par le précédent président qui était exclusivement tournée vers l'attractivité et le développement économique au détriment de l'attention à la vie quotidienne de chacun d'entre nous. Je me suis saisi de toutes les compétences de notre collectivité pour faire de notre Métropole un territoire tourné vers ses habitants, un territoire à la pointe de l'innovation sociale, un territoire attentif aux plus fragiles.

À l'avenir, nous devons renforcer encore nos politiques en matière de logement afin de garantir à tous un habitat abordable et de qualité. Nous mettrons en place l'automatisme des droits sociaux. Nous créons un revenu de base pour des jeunes en très grande précarité,

développerons des mesures pour encourager le retour à l'emploi, des politiques pour inciter la pratique du sport et l'accès à la culture pour les publics qui en sont éloignés. L'objectif est de garantir aux plus modestes des conditions de vie décentes et de les accompagner sur la voie de l'insertion professionnelle et sociale. Nous poursuivrons la construction de nouveaux collèges et la restructuration du parc existant afin d'offrir à tous nos collégiens les meilleures conditions et chances pour réussir. Parallèlement, nous accentuerons nos politiques d'accompagnement et de soutien à destination des aidants et des aidés pour dessiner une Métropole toujours plus solidaire. Je pense en particulier à nos seniors ou à nos jeunes, qui pour des raisons naturellement très différentes, connaissent trop souvent des situations d'exclusion auxquelles je ne me résoudrai jamais. Là encore, c'est le sens de la ligne « Ensemble avant tout ! » que je fixe comme cap à mon action.

Gouvernance partagée

Le succès de notre Métropole passera également par une refonte de son système de gouvernance. En effet, aujourd'hui, les habitants de notre territoire ne connaissent pas réellement l'ensemble du champ de compétences de la Métropole. Elles sont pourtant nombreuses et leur mise en œuvre a des conséquences directes sur leur quotidien. C'est pourquoi, je souhaite construire un nouveau modèle qui soit à la fois plus transparent et plus ouvert. Ce changement de méthode qui repose sur la collaboration, la concertation et le dialogue, je l'ai engagé dès mon arrivée à la présidence de la Métropole en multipliant les échanges et les rencontres avec les élus, les organisations syndicales, les agents et les habitants. Pour moi, je le dis souvent, présider, c'est présider ensemble ! Et dans cette action collective, je souhaite notamment que les femmes puissent prendre toute leur place : à la fois dans les fonctions de direction, c'est une évidence, mais plus largement dans tous les aspects de la vie en commun de notre métropole. Je veux faire progresser l'égalité des conditions entre les femmes et les hommes.

C'est cette même méthode collective que j'ai retenue pour bâtir ce projet avec toutes les forces vives qui ont bien voulu se rassembler autour de moi, à travers des groupes de travail, des ateliers thématiques et une plateforme collaborative. Le mouvement des Gilets jaunes et le Grand débat qui a suivi, tout comme les nombreux mouvements sociaux, aujourd'hui, témoignent de la soif de nos concitoyennes et nos concitoyens à participer plus directement à la construction de notre avenir commun.

Dans cette perspective, nous proposons la création de délibérations d'initiative citoyenne et de référendums citoyens, la création d'un budget participatif ainsi que d'assemblées citoyennes de proximité. Il faut que la Métropole s'empare d'un dialogue renouvelé au quotidien avec ses concitoyens. De la même manière, la Métropole n'est rien sans les communes qui la

composent. Partenaires naturels, nous nous appuyons sur l'expertise des Maires et de leurs équipes et sur leur connaissance de leur territoire pour définir et mener nos politiques à l'échelle de la Métropole. Notre volonté est bien d'associer les 59 communes dans un nouveau contrat commun et notamment pour développer des services publics de proximité efficaces. Là encore, notre mot d'ordre prend tout son sens : « ensemble avant tout ! ». Et l'on peut même ajouter qu'il faudra également travailler avec les territoires voisins pour faire en sorte que cette dynamique métropolitaine bénéficie à l'ensemble de l'aire urbaine.

Ensemble **avant tout !**

Les politiques et les ambitions que nous proposons ne sont ni partisans, ni étiquetées, mais bien au service de nos habitants et de notre environnement. Elles répondent à des besoins, des urgences. Oui, nous faisons de l'écologie l'une de nos priorités mais au même titre que celles en faveur du développement économique ou que celles qui visent à répondre à l'urgence sociale qui s'exprime. Ces politiques ne s'opposent pas. Au contraire, elles participent toutes à faire de notre Métropole une Métropole attractive et attentive à tous.

La Métropole de Lyon dispose de tous les leviers nécessaires pour répondre à nos attentes. Saisissons-nous de cette chance ! Emparons-nous de cette opportunité pour construire un avenir généreux pour tous et attentif aux situations d'urgence qui exigent de nous un engagement immédiat. Mes trois années passées à la présidence de notre Métropole m'ont apporté une expérience et une confiance immense dans notre capacité à agir ensemble pour faire face aux défis du monde contemporain. Vous pouvez croire en ma détermination comme je crois en notre capacité à réussir ensemble à vivre mieux demain qu'aujourd'hui.

Quels soient nos rêves ou nos doutes, soyons convaincus que nous ne serons jamais plus forts qu'ensemble. Mes chères concitoyennes, mes chers concitoyens, soyons ensemble avant tout !

David Kimelfeld

Un projet participatif



21 janvier 2019
**Déclaration
de candidature**

150

Ateliers
thématiques

500

Participants

600

Contributeurs
sur la plateforme

2 000

Propositions

1

Projet
détaillé

400

Propositions

14

Projets
territoriaux

200

Propositions
territorialisées

Il est urgent d'investir pour notre Métropole

Notre métropole est devenue l'une des plus attractives d'Europe, accueillant chaque année près de 15 000 habitants supplémentaires, permettant l'accueil et le développement de nouvelles aventures entrepreneuriales ou industrielles.

Dans le même temps, on assiste à une baisse de la qualité de vie de nombreux habitants sur notre territoire avec des tensions de plus en plus fortes pour accéder au logement, se déplacer facilement ou trouver des solutions de garde pour son enfant.

Cela est le résultat de plus de 10 ans de sous-investissement. Les choix en matière d'investissements publics de notre collectivité mais aussi du syndicat qui gère les transports en commun, le SYTRAL, ont en effet été largement sous-dimensionnés au regard des besoins d'un territoire qui s'est fortement développé ces dernières années.

Cette tendance est nette : les chiffres de l'investissement sont restés les mêmes d'un mandat (2008-2014) à l'autre (2014-2020) (3,2 Mds pour la Métropole et 1,2 Md pour le SYTRAL) alors que la Communauté urbaine est devenue une Métropole avec des compétences et un patrimoine élargis et que le SYTRAL a vu son territoire d'action s'étendre à tout le Département du Rhône.

Dans les communes, les investissements n'ont pas été suffisants non plus mais la raison en est différente. Certaines communes

connaissent de vraies difficultés financières qui les empêchent d'assumer leurs compétences de manière ambitieuse et de répondre ainsi aux besoins des habitants en matière de petite enfance, écoles, sport, culture, vie associative, etc.

Pourtant, les capacités financières de la Métropole et du SYTRAL sont excellentes. Elles disposent d'une épargne très importante et peuvent recourir à l'emprunt dans des conditions très intéressantes. Ces deux dernières années, le SYTRAL parvenait à autofinancer complètement ces investissements. Aucune grande entreprise n'investit sans emprunter, d'autant que les taux d'intérêts sont particulièrement bas.

Les collectivités n'ont pas vocation à agir comme des caisses d'épargne mais bien à utiliser l'argent public pour permettre à tous de bénéficier des fruits de la croissance, pour accompagner le développement économique, en tenant compte des publics les plus fragiles mais aussi des nouveaux besoins liés à l'urgence climatique, sociale et territoriale. La Métropole dispose de leviers d'actions très importants grâce à ses politiques du logement et de l'habitat, grâce à ses politiques sociales, de mobilités et d'insertion. Amorcée depuis deux ans par David Kimelfeld, l'augmentation de l'investissement doit être confortée.

La Métropole de Lyon est aujourd'hui capable de porter 4,5 milliards d'euros d'investissements sur le prochain

Il est urgent d'investir pour notre Métropole

mandat, soit 1,3 milliard d'euros supplémentaires.

Et cet effort d'investissement se fera tout en conservant une situation financière saine avec une capacité de désendettement qui restera en dessous des 5 ans.

Nous investirons massivement dans l'ensemble des champs de nos politiques publiques pour rattraper le retard accumulé ces 10 dernières années et répondre aux attentes de nos concitoyens. Nous investirons pour le quotidien des habitants de la métropole, et ce sans augmenter les impôts, ni des entreprises ni des particuliers !

Dédier 1/3 des investissements de la Métropole à la transition écologique et solidaire

Investir c'est aussi faire le choix de l'avenir. Nous souhaitons que nos investissements soient durables, qu'ils prennent en compte les évolutions climatiques et sociétales en cours et à venir. Nos investissements doivent accompagner la transition écologique et sociétale de notre territoire.

Il s'agit tout à la fois de réduire notre empreinte carbone, de préserver la qualité de l'air, de l'eau, des sols, de la biodiversité pour offrir aux générations qui nous suivent un espace à vivre de qualité.

Mais il s'agit aussi d'anticiper les bouleversements sociaux à venir avec une population vieillissante, des révolutions numériques et techniques à l'œuvre, de nouveaux modes de production, de nouvelles façons de travailler, d'étudier et de vivre.

Nos investissements doivent aussi être solidaires. Agir en tenant compte de tous, en particulier des plus fragiles, s'interroger sur l'impact de nos décisions pour que l'investissement en faveur des uns ne se fasse pas au détriment des autres.

Cet équilibre se traduira par des chiffres/ demain, 1/3 des investissements de la Métropole sera dédié à la transition écologique et à la solidarité.

Investir sans augmenter les impôts

Cet investissement massif qui permettra le développement équilibré et juste de notre territoire, se fera sans augmentation d'impôts pour les particuliers et les entreprises. Notre Métropole a en effet une santé financière et des ressources telles qu'elle dispose de très grandes capacités d'investissement pour l'avenir sans dégrader sa situation budgétaire.

Des propositions pour les habitants

Sont présentées ici 58 propositions sur les 400 que compte le projet complet. Elles illustrent les ambitions et la vision que portent David Kimelfeld et les candidats des listes « Ensemble, avant tout »

DES PROPOSITIONS POUR UN MANDAT PLUS COLLABORATIF

REDONNER DU POUVOIR AUX CITOYENS

1. BUDGET PARTICIPATIF

Nous créerons un budget participatif à hauteur de 35 millions d'euros par an qui permettra de financer les projets directement proposés par les habitants de la Métropole, ce qui représente 5% du budget d'investissement métropolitain et près de 2,5 millions d'euros annuels par circonscription métropolitaine en moyenne.

En lien avec toutes nos communes, tous les domaines de la vie seront concernés : développement durable, propreté, cadre de vie, circulation / transports, culture, sport, espaces verts, lien social, éducation, jeunesse, convivialité, sécurité, etc.

Le fonctionnement : **1.** Les habitants de la Métropole proposent leurs projets via le site internet dédié. **2.** La Métropole évalue la faisabilité et les coûts des projets proposés, elle consulte les maires. **3.** Les projets réalisables sont soumis au vote des habitants de la Métropole via le site internet dédié. **4.** Une fois le vote terminé, les projets sélectionnés sont financés et/ou réalisés par la Métropole, en collaboration avec le porteur du projet et les habitants qui le souhaitent.

2. DÉLIBÉRATION D'INITIATIVE CITOYENNE

Avec un minimum de 50 000 signatures, les habitants de la Métropole pourront faire inscrire à l'ordre du jour du Conseil Métropolitain un sujet d'intérêt général qui relève des compétences de la Métropole afin que les élus en débattent en séance publique.

Le fonctionnement : **1.** Les habitants récoltent des signatures à travers une pétition citoyenne

autour d'un projet / sujet d'intérêt général. **2.** Si la pétition atteint les 50 000 signatures, le sujet est obligatoirement mis en débat lors du Conseil Métropolitain. **3.** Les élus métropolitains doivent alors se positionner officiellement sur le sujet par un vote en séance publique. **4.** Si l'avis du conseil est favorable, la Métropole se saisit du sujet pour appliquer le souhait des habitants.

REDONNER DU POUVOIR AUX MAIRES

3. RENFORCER LE ROLE DES MAIRES DANS LA CONFÉRENCE MÉTROPOLITAINE DES MAIRES

La conférence métropolitaine est une instance qui réunit l'ensemble des Maires de la Métropole :

- Nous l'ouvrirons aux Maires d'arrondissement (mais sans voix délibérative lors de la formulation d'avis, celle-ci appartenant au Maire de Lyon).
- Nous confirmerons la présence des Maires qui ne seront pas conseillers métropolitains.
- Nous la réunirons plus fréquemment, a minima 4 fois par an.
- Elle sera obligatoirement saisie et émettra son avis sur la conduite des politiques ayant des impacts directs sur les citoyens comme le plan local d'urbanisme et de l'habitat, le plan climat air énergie territorial, le projet métropolitain des solidarités, le plan de déplacements urbains, le schéma de cohérence territorial...
- L'exécutif métropolitain présentera une fois par an devant la Conférence métropolitaine un bilan d'avancement du plan de mandat ainsi que les conclusions des travaux d'évaluation des politiques publiques conduits par la Métropole et les communes
- Un vice-président, membre de l'exécutif de la Métropole, sera en charge du dialogue et de la cohésion avec les territoires et exercera la présidence déléguée de la Conférence métropolitaine.

DES PROPOSITIONS POUR LE POUVOIR D'ACHAT

DES TRANSPORTS EN COMMUN MOINS CHERS

- 4. GRATUITÉ DES TRANSPORTS POUR LES MOINS 11 ANS**
- 5. GRATUITÉ POUR LES PERSONNES PERCEVANT DES MINIMAS SOCIAUX**
- 6. ABONNEMENT À 20€ POUR LES 11-25 ANS**

DES SERVICES MOINS CHERS

7. **BAISSER DE 30% LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES**

Pour rappel, la TEOM porte sur toutes les propriétés redevables de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle concerne aussi bien les propriétaires que les locataires (dont les charges locatives comprennent la plupart du temps la récupération du montant de cette taxe payée par le propriétaire). Nous diminuerons la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de 30% sur le mandat.

8. **TARIFICATION SOCIALE DE L'EAU ET BAISSÉ DE LA PART DE L'ABONNEMENT**

Nous baisserons le coût de l'abonnement dans le prix total de l'eau. Sa part dans la facturation totale passera de 25% à 15%.

Nous mettrons en place une tarification progressive afin d'encourager les changements de comportements vertueux, vers une consommation plus responsable de la ressource en eau :

- avec un tarif très bas pour les premiers mètres cubes d'eau utilisés (correspondant aux consommations indispensables pour boire et se laver),
- une tarification progressive pour les mètres cubes d'eau supplémentaires, qui incitera chacune et chacun à réduire les consommations d'eau excessives.

DES LOGEMENTS MOINS CHERS

9. **PRODUCTION DE 5 000 LOGEMENTS INTERMÉDIAIRES**

Nous renforcerons l'offre de logements intermédiaires à destination des salariés les plus modestes sur toute la Métropole et produirons 5 000 logements de ce type sur le mandat. Ces logements proposeront des loyers de 20% à 30% en dessous des prix du marché

10. **PRIME DE 300 € À L'INSTALLATION POUR LES ÉTUDIANTS ET APPRENTIS**

Cette aide concernera une installation dans un logement dans le parc privé et sera attribuée sous condition de ressources. Elle sera valable une fois par cursus et sera attribuée aux jeunes de 18 à 25 ans, étudiants ou apprentis.

DES MOYENS DONNÉS POUR VIVRE ET TRAVAILLER

11. **UN REVENU DE BASE POUR LES MOINS DE 25 ANS EN TRÈS GRANDE PRÉCARITÉ**

La population jeune en grande précarité est en augmentation sur notre territoire et 21,7 % des jeunes de 15 à 29 ans vivent sous le seuil de pauvreté, soit près de 2 points de plus que la moyenne nationale pour cette classe d'âge.

Parmi ces jeunes, il apparaît qu'une grande partie, 30 %, a préalablement relevé de la protection

de l'Enfance. Ce sont ceux qui basculent en effet le plus facilement dans la grande précarité. Il apparaît également que les dispositifs d'aides, s'ils existent, sont souvent inutilisés car portés par des interlocuteurs et des critères d'attributions différents avec des délais de traitement souvent longs. Enfin, il existe une période cruciale entre 18 ans et 25 ans où un certain nombre de jeunes ne peuvent prétendre au RSA avant leurs 25 ans et se retrouvent sans ressources si leurs familles ne peuvent les soutenir.

Ces constats sont aujourd'hui partagés par le gouvernement et les professionnels de l'action sociale qui travaillent à l'évolution du RSA en revenu universel d'activité qui pourrait notamment être ouvert aux jeunes. En attendant les précisions quant au périmètre d'application de cette mesure, nous proposons d'expérimenter un droit nouveau sur le territoire métropolitain lyonnais pour les jeunes sans ressource et/ou en rupture familiale, entre 18 et 25 ans.

Nous mettrons en place un revenu de base dont le montant est proche du RSA, qui concernera au départ environ 1 000 jeunes dont les anciens bénéficiaires de l'ASE, sans ressources, et ceux qui sont aujourd'hui les invisibles à la rue. Tous ces publics seront accompagnés par un service public de l'insertion des jeunes. Les 4 critères pour obtenir ce soutien :

- Avoir entre 18 et 25 ans ;
- Être sans ressources et ne pas pouvoir compter sur la solidarité de sa famille ;
- Résider sur le territoire depuis au moins un an ;
- Être engagé ou s'engager dans un parcours d'insertion.

Cette mesure s'inscrit donc dans une volonté de rompre avec l'exclusion des plus jeunes en très grande précarité en leur garantissant un revenu de base pour les libérer des contingences liées aux besoins essentiels et ainsi se concentrer sur leur parcours d'insertion.

12. UN CHÈQUE TREMPLIN POUR LEVER LES FREINS À L'INSERTION

Les principaux freins à la reprise d'un emploi sont les difficultés liées à l'accès aux mobilités et à la garde d'enfant. Pour lever ces freins, nous proposerons un chèque de 250 euros par mois pendant 3 mois, à toutes les personnes qui reprennent un emploi durable ou qui se trouvent être dans un parcours d'insertion afin de participer au financement de la garde d'enfant, d'un abonnement transports ou des soins de santé.

DES MOYENS POUR LE SPORT ET LA CULTURE

13. CRÉER UN PASS CULTURE ET SPORT DE 50 EUROS POUR TOUS LES COLLÉGIENS

Nous créerons un pass Culture/Sport pour tous les collégiens de la métropole. Il contiendra 3 places de spectacle et 1 place de cinéma (même offre sur le Pass culture actuel pour les étudiants) et 50 € de participation à une inscription dans un des clubs sportifs de la Métropole ou à l'UNSS.

DES PROPOSITIONS POUR AMÉLIORER LE QUOTIDIEN

ASSURER LA SÉCURITÉ

14. **UNE POLICE MÉTROPOLITAINE CHARGÉE NOTAMMENT DES TRANSPORTS**

Nous créerons une police métropolitaine qui interviendra 24h/24 7j/7 à la demande des communes et en lien étroit avec elles, sur la voirie, l'espace public et aux abords des équipements métropolitains (collèges notamment) ainsi que dans les transports en commun.

15. **GÉNÉRALISATION DE L'ARRÊT À LA DEMANDE LA NUIT DANS LES BUS TCL**

Nous systématiserons le dispositif d'arrêt à la demande pour les lignes de bus de nuit après 22h, afin de permettre à chaque usager de descendre en sécurité au plus près de son domicile.

16. **CRÉATION DE L'APPLICATION SMARTPHONE « SOS GRAND LYON »**

Nous créerons une application mobile dédiée à la prévention et au secours permettant une diffusion massive d'alertes liées aux risques majeurs naturels, sanitaires, technologiques, cyber ou à la menace terroriste (notifications push, sms ou appels automatiques) et la mise en relation directe en cas d'urgence avec le CTA-CODIS / SAMU (15/18/112) ou « Police secours » (17) avec une géolocalisation de l'utilisateur, un possible renvoi vidéo, etc.

Nous nous appuierons sur les meilleures applications existantes (dont Permis de sauver, VISOV...) afin de développer ce média social de gestion de l'urgence (MSGU) qui sera particulièrement utile aux forces de sécurité et de secours.

REVITALISER LES CENTRES-BOURGS ET CRÉER DE NOUVEAUX CŒURS DE MÉTROPOLE

17. **SOUTENIR L'INSTALLATION ET LE MAINTIEN DES COMMERCES DE PROXIMITÉ**

- Nous soutiendrons l'implantation et le maintien de commerces de proximité dans les centres-villes, centres-bourgs et quartiers avec le versement d'une aide financière directe pour accompagner des travaux d'installation ou de rénovation du point de vente ou de production. Cette aide concernera les commerces avec « vitrine ». Ce dispositif sera cofinancé avec la Région avec une aide totale versée entre 4 000 et 20 000 euros par projet.
- Dans le même objectif de revitalisation commerciale, nous utiliserons notre droit de préemption, en lien avec les communes, pour que la Métropole de Lyon se porte acquéreur de murs commerciaux dans les centres-bourgs afin de garantir/préserver la destination commerciale de ces locaux. Les commerces alimentaires de bouche seront favorisés afin

d'offrir aux habitants des centres bourgs une offre en matière de fromagerie, poissonnerie, boucherie, etc.

18. RENFORCER LA PRÉSENCE DE L'ACTIVITÉ ARTISANALE

- Pour renforcer la présence de l'activité artisanale et remettre ces activités en prise directe avec les habitants, nous soutiendrons la création des maisons de l'artisanat multi-activités réunissant plusieurs corps de métiers dans une dizaine de communes ou arrondissements métropolitains, en lien avec les filières professionnelles et les chambres consulaires.

19. UNE CARTE DE FIDÉLITÉ « COMMERCE DE PROXIMITÉ MÉTROPOLITAIN »

- Nous proposerons la création d'une carte de fidélité « commerce de proximité métropolitain », avec laquelle les clients gagnent des points à chaque achat dans un commerce de proximité partenaire. À partir d'un certain nombre de points, ils reçoivent un cadeau ou chèque fidélité à réutiliser dans ces mêmes commerces de proximité. Les modalités de cette carte seront définies avec les associations de commerçants/artisans à l'échelle d'un quartier ou d'une commune, ou de la Métropole toute entière.

DES ESPACES COMMUNS PROPRES ET ACCESSIBLES

20. MULTIPLIER SIGNIFICATIVEMENT LE NOMBRE DE POUBELLES ET DE TOILETTES PUBLIQUES

Pour garantir une ville plus propre, il faut s'en donner les moyens et donc mettre à la disposition des usagers tous les outils nécessaires :

- Déployer des corbeilles de tri (plastiques/verres) dans toutes les rues et doubler systématiquement toutes les corbeilles de propreté des rues, avec un affichage clair et informatif.
- Déployer des poubelles dédiées à la collecte et au recyclage des mégots sur les trottoirs à proximité des endroits « fumeurs », avec un affichage clair et informatif : sorties de restaurants, de cafés, de bureaux, sorties de transport en commun. Ces poubelles et leur enlèvement seront gérés par des sociétés dédiées, qui garantissent le recyclage des mégots.
- Pour limiter les « nuisances olfactives » dans certaines rues et sur certaines places et surtout pour « répondre à des envies pressantes », nous allons installer des toilettes publiques en maillant le territoire de toilettes publiques fixes ou de structures légères et amovibles. Nous installerons ces toilettes dans les lieux touristiques et attractifs (rue commerciales) et, en concertation avec le Sytral, dans toutes les stations de métro. Nous lancerons un appel à manifestation d'intérêt pour la conception innovante et le design des structures amovibles pour faire en sorte que ces dernières soient pleinement intégrées au paysage urbain, faciles d'accès et faciles à entretenir.

21. UN PLAN DE RÉNOVATION DE TOUS LES TROTTOIRS

Nous lancerons une réfection générale de tous les trottoirs de la Métropole qui s'échelonnera

sur deux mandats. Elle aura pour objectif de rendre tous nos lieux de passage plus :

- Accessibles : nous veillerons tout particulièrement à la largeur des trottoirs ainsi qu'à la présence d'abaissments de trottoirs au niveau de chaque passage piéton afin que tout public puisse y circuler facilement et notamment les poussettes et les personnes à mobilité réduite.
- Propres et accueillants : nous installerons du mobilier urbain pour permettre des pauses et arrêts et nous multiplierons l'installation de poubelles avec des cendriers et de poubelles de tri.
- Durables et écologiques : nous installerons des revêtements perméables afin de faciliter l'infiltration des eaux et de couleur claire afin d'éviter la rétention de chaleur, nous planterons des plantes et des arbres en pleine terre afin de végétaliser et de lutter contre les îlots de chaleur et nous disposerons des points de fraîcheur grâce à des fontaines et brumisateurs.

DONNER ACCÈS À LA SANTÉ

22. DES MAISONS DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRES À 30 MIN MAX DE CHEZ SOI

En lien avec la CPAM, nous développerons sur tout le territoire des Maisons de santé pluridisciplinaires ou des centres de santé, ouverts à tous les habitants de la Métropole. La Métropole apportera un soutien en matière d'accès au foncier pour permettre à 30 projets portés par des médecins, des pharmaciens, des infirmiers, des masseurs kinésithérapeutes, d'aboutir.

AMÉLIORER LES SOLUTIONS DE GARDE D'ENFANTS

23. CRÉATION DE 30 MAISONS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Plus de 9 000 assistantes maternelles accueillent chaque année plus de 30 000 enfants à leur domicile. Il s'agit du mode d'accueil du jeune enfant le plus utilisé par les familles.

Un certain nombre d'assistantes maternelles sont pourtant sans emploi alors même que sur certains secteurs tendus de la Métropole des familles ne trouvent pas de moyens de garde. C'est pourquoi nous créerons 30 « Maisons d'assistantes maternelles » en concertation avec les communes qui permettront chacune d'accueillir 3 à 4 assistantes maternelles dans un appartement dédié à la garde d'enfants sur des territoires qui manquent de solutions de garde. Elles seront reliées aux Relais d'Assistants Maternelles de proximité qui assureront soutien et formation auprès de ses professionnels.

Ce dispositif a un triple avantage :

- Il permet à des assistantes maternelles sans emploi de travailler en se rendant dans un appartement partagé là où il y a de la demande
- Il permet d'offrir des solutions de garde à des parents sans solution
- Il offre de la sociabilisation à des enfants qui seront gardés ensemble

Un certain nombre de places sera spécifiquement dédié à l'accueil d'enfants de familles monoparentales.

24. RÉSERVER 100 PLACES DE CRÈCHE POUR LES PARENTS EN INSERTION PROFESSIONNELLE

En partenariat avec la CAF, dans les crèches des 35 quartiers prioritaires de la politique de la Ville, nous proposerons 100 places « à vocation d'insertion professionnelle et sociale ».

Ces places seront réservées à un accueil immédiat d'enfants de famille bénéficiaires du RSA en insertion, pour une durée de 4 mois ou plus si nécessaire. Ce dispositif concernera les parents entamant un parcours d'insertion afin que la garde d'enfants ne soit pas un frein.

25. PERMETTRE UN MEILLEUR ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Actuellement, seulement 30% des jeunes enfants souffrant de handicap sont accueillis dans des établissements de types crèches ou par des assistantes maternelles, contre 44 % pour les autres enfants.

Pour remédier à cette faible prise en charge, nous créerons 2 postes de « coordinateurs handicap / petite enfance » pour accompagner l'adaptation de ce secteur à cet accueil.

Concrètement, nous mettrons en œuvre :

- des programmes de formation des professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant, des assistantes maternelles, grâce à des centres de formation de type « Souris verte/».
- des programmes d'accompagnement et de soutien des parents, pour faciliter la « séparation/».
- des « lieux passerelles » entre école maternelle et établissement d'accueil du jeune enfant, pour permettre une transition progressive aux 3 ans entre la crèche et l'école, faciliter les «/allers retours ».
- des soutiens financiers pour équiper les crèches en matériel et pour créer un environnement favorable à l'accueil des publics concernés.

OFFRIR DE BONNES CONDITIONS D'ÉTUDES AUX COLLÉGIENS

26. DIX NOUVEAUX COLLEGES D'ICI 2030

La Métropole de Lyon compte une augmentation sans précédent de sa population collégienne. Afin d'y répondre, nous construirons 10 nouveaux collèges d'ici à 2030 sur des secteurs en tensions.

La construction de 3 collèges est d'ores et déjà lancée sur 3 communes : Saint-Priest / Villeurbanne Cusset / Lyon 7ème.

Nous lancerons 7 nouveaux projets de constructions :

- À l'Ouest : Albigny-sur-Saône, Tassin la Demi-Lune
- Au Sud : Vénissieux / Saint-Fons,
- Au Nord : Rillieux-la-Pape,
- À l'Est : Vaulx-en-Velin,
- Dans Lyon : 7ème/8ème arrondissement, 1er/4ème arrondissement.

Nous construirons ces 10 nouveaux collèges avec une haute exigence environnementale (panneaux photovoltaïques, récupération des eaux de pluie pour les sanitaires, végétalisation et îlots de fraîcheur, etc.).

Nous rénoverons également ceux, parmi les 79 collèges publics préexistants, qui nécessitent des travaux pour que les collèges de la Métropole soient des bâtiments publics exemplaires.

27. LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE : GRANDE CAUSE ÉDUCATIVE MÉTROPOLITAINE DU MANDAT

Près d'un enfant sur dix est victime de harcèlement pendant sa scolarité, selon le ministère de l'Éducation nationale, c'est-à-dire 8 000 enfants harcelés dans nos collèges métropolitains. Ce chiffre doit nous pousser à agir pour éviter que des situations ne dégénèrent faute de formation et d'information des parents, des professionnels et des enfants.

Le harcèlement touche tout le monde, quels que soient son sexe, son âge ou son origine sociale. Chaque enfant peut aussi bien être harceleur que harcelé. Force est de constater que les adultes comme les enfants n'ont pas les clés pour agir efficacement.

En lien avec les associations de lutte contre le harcèlement et l'éducation nationale, nous définirons un plan d'action contre le harcèlement scolaire dont la finalité sera que :

- l'ensemble des adultes de nos établissements scolaires soient formés à détecter et à réagir face à des situations de harcèlement ;
- l'ensemble des enfants scolarisés dans nos collèges ait suivi pendant leur scolarité une formation pour une prise de parole face à une situation de harcèlement éventuel.

DES PROPOSITIONS POUR DES DÉPLACEMENTS FIABLES POUR TOUS

DES TRANSPORTS EN COMMUN MÉTROPOLITAINS

28. DOUBLER LES LIGNES DE MÉTRO et TRAMWAY

Nous multiplierons par deux la taille du réseau métro et tramway avec des lignes jusqu'à Rillieux la Pape, Limonest, Feyzin, Craponne, Meyzieu, le campus porte des Alpes, Vaulx en Velin (Mas du taureau et centre-ville)...

- La ligne A sera prolongée à l'est de Vaulx-en-Velin La Soie jusqu'à Meyzieu en passant par Décines, et deviendra la ligne Perrache – Meyzieu.
- La ligne B sera prolongée au sud d'Hôpitaux Sud (Saint-Genis-Laval) jusqu'à Feyzin en passant par Irigny et au nord de Charpenne jusqu'à Rillieux en passant par Caluire, et deviendra la ligne Rillieux – Feyzin.
- La ligne C sera prolongée de Cuire jusqu'à la place Foch à Caluire pour une connexion à la nouvelle ligne B.
- La ligne D sera prolongée au nord de la gare de Vaise jusqu'au site Techlid à Limonest en passant par La Duchère, Écully, Champagne, et au sud jusqu'aux sites universitaires de Porte des Alpes (embranchement depuis Grange-Blanche).
- La future ligne E s'étendra de la Part-Dieu jusqu'à Craponne en passant par Bellecour, le 5^e arrondissement de Lyon, l'étoile d'Alaï et Francheville.
- Le tramway T1 sera étendu de l'IUT Feyssine jusqu'à Vaulx-en-Velin La Soie en passant par le Mas du Taureau et Vaulx Centre, et deviendra la ligne Vaulx-en-Velin La Soie – Debourg. Un arrêt de tramway sera créé devant la mairie du 8^e arrondissement, desservi grâce au

raccordement de T2 et T6 via l'avenue Jean Mermoz.

- Le tramway T4 sera étendu au sud à Feyzin pour une connexion avec le métro B prolongé.
- Le tramway T5 sera étendu à l'est du site d'Eurexpo jusqu'à l'aéroport Saint-Exupéry en passant par Chassieu et Genas, et deviendra la ligne Grange-Blanche – Aéroport Saint-Exupéry.
- Le tramway T6 sera étendu au nord des Hôpitaux Est (Bron) à La Doua (Villeurbanne), et deviendra la ligne Debourg – La Doua.
- Une ligne de tramway T7 sera créée et reliera Gerland à Gare de Vénissieux.

UN PLAN VÉLO AMBITIEUX

29. DOUBLEMENT DES PISTES CYCLABLES

Plus l'on crée de pistes cyclables, plus la pratique du vélo se développe !

Avec notre objectif d'un réseau cyclable métropolitain de 1 500 km d'ici 2025 et de 2 000 km d'ici 2030, l'usage des modes doux deviendra le mode de transport principal du quotidien pour 50% des Grands Lyonnais, et pour 2/3 des Lyonnais et Villeurbannais.

Nous redoublerons d'efforts pour que 2/3 des voies urbaines de la Métropole soient accessibles aux vélos et autres modes doux. Nous limiterons les ruptures de parcours, favoriserons des pistes continues, et assurerons un jalonnement cyclable sur l'ensemble du réseau, dès sa réalisation.

30. UN RÉSEAU EXPRESS VÉLO VÉGÉTALISÉ (REVV)

Nous créerons un réseau express vélo végétalisé (REVV) pourvu de voies continues, sécurisées et végétalisées. Il comprendra des itinéraires permettant aux cyclistes, de façon rapide de relier la 1ère et la 2ème couronne à la ville-centre et de relier les deux couronnes entre elles. Ce REVV sera développé en anneau, le long des boulevards, et en étoile, via les grands axes de circulation qui relient le centre de Lyon aux centres des villes de la 1ère couronne. Les grands axes suivants seront privilégiés dans un premier temps :

- Cours Gambetta et cours Albert Thomas (Lyon 3ème et Lyon 8ème)
- Avenue Mermoz et avenue Berthelot (Lyon 8ème, Lyon 7ème et Bron)
- Cours Charlemagne, rue Victor Hugo et rue de la République (Lyon 2ème)
- Rue Berthet, rue Pierre Audry et montée du Chemin Neuf (Lyon 9ème et Lyon 5ème)
- Cours Vitton et cours Zola (Lyon 6ème et Villeurbanne)
- Route de Vienne (Lyon 8ème et Saint Fons)
- Boulevards des États-Unis, Curie et Croizat (Lyon 8ème et Vénissieux)

DÉVELOPPER LE TRANSPORT PAR LES FLEUVES

31. DES NAVETTES SUR LE RHÔNE ET LA SAÔNE

Nous créerons un véritable service public de la mobilité fluviale, avec des navettes fluviales accessibles avec un abonnement TCL, l'aménagement des pontons d'embarquement existants et la création de nouveaux pontons d'embarquement.

Cela permettra de reporter une partie des flux de trajets quotidiens sur l'eau et d'offrir une alternative à la voiture pour les habitants de l'Ouest, en complément du grand plan Transports en Commun Métropolitains.

Reconquérir la Saône et le Rhône, c'est aussi saisir l'opportunité de la mobilité fluviale comme mode de transport alternatif.

Ce service public de navettes fluviales permettra de relier :

- Côté Saône, de Confluence (Lyon 2ème) jusqu'à la future halte fluviale d'Albigny (La Loupe)
- Côté Rhône, de Gerland (Lyon 7ème) jusqu'à La Doua (Villeurbanne)

La vitesse de navigation, aujourd'hui de 8 km/h, sera augmentée à 20 km/h. À titre d'exemple, la vitesse maximale a été augmentée à 18 km/h à Paris. Huit navettes fluviales circuleront sur le réseau fluvial, sur chaque rive des deux fleuves

Afin d'assurer une alternative rapide, efficace et fiable aux habitants du Val de Saône des navettes express seront proposées aux heures de pointe (7h et 9h / 17h30 et 19h30) entre Couzon-au-Mont-d'Or et Bellecour. Cela permettra de relier Couzon à Bellecour en 40 minutes.

Les parkings relais à proximité des pontons d'embarquement seront renforcés pour permettre un vrai report modal de la voiture à la navette fluviale.

On recense aujourd'hui une vingtaine de pontons d'embarquement, en majeure partie à Lyon et dans le Val de Saône : nous aménagerons de nouveaux pontons, sur les berges lyonnaises du Rhône (secteur Foch et Cité internationale), à l'île Barbe, ainsi qu'à Villeurbanne (La Doua).

Nous privilégierons des navettes propres respectueuses des fleuves et de leur biodiversité. Des bornes de chargement (pour navettes électriques) seront présentes à chaque ponton d'embarquement.

DÉVELOPPER LES PARKINGS RELAIS

32. 20 000 PLACES EN PARKING RELAIS

Pour permettre aux habitants de la Métropole et à ceux qui viennent de plus loin encore de laisser leur voiture individuelle aux portes de la Métropole et de bénéficier ainsi du réseau de transports collectifs renforcé, nous augmenterons significativement la capacité des parking relais aujourd'hui saturés.

Nous triplerons le nombre de places en parking-relais pour atteindre 20 000 places aux entrées de la Métropole et à proximité des gares

Nous développerons de nouveaux parking relais de grande capacité à proximité des stations de métros nouvellement créées, mais aussi à proximité des grands axes routiers qui desservent la Métropole.

RENFORCER LE TRANSPORT FERROVIAIRE

33. UN SERVICE EXPRESS FERROVIAIRE MÉTROPOLITAIN

Aujourd'hui, on dénombre sur notre territoire 35 gares et un réseau de TER dense mais souvent inadapté aux besoins des habitants en termes de fréquence.

Si le ferroviaire est géré par la Région et la SNCF, nous souhaitons accompagner le développement de l'offre et surtout l'intermodalité des gares pour développer un véritable service ferroviaire express sur l'aire métropolitaine.

Ainsi, à l'ouest de la Métropole, nous souhaitons accompagner l'évolution du tram-train de l'Ouest Lyonnais, afin qu'il joue son rôle dans la mobilité de cette partie du territoire. Pour cela, nous accompagnerons la construction d'une deuxième voie sous le tunnel des Deux-Amants ce qui permettra à la ligne Lozanne-Tassin d'être prolongée jusqu'à Gorge de Loup et la gare Saint-Paul et de mettre en place un cadencement toutes les 15 minutes pour les trois branches.

Enfin, pour faciliter l'usage du train et l'intermodalité, nous mettrons en place un abonnement commun TCL/TER.

DES PROPOSITIONS POUR DES LOGEMENTS ACCESSIBLES À TOUS

AGIR SUR L'OFFRE DE LOGEMENTS

Pour éviter la progression exponentielle du prix du logement, nous agissons pour que l'offre de logements soit au niveau des besoins et notamment dans les secteurs tendus.

34. CRÉER UN CHOC DE L'OFFRE AVEC LA PRODUCTION DE 50 000 LOGEMENTS

Notre objectif est d'atteindre une production de 50 000 logements sur le prochain mandat. Si cette offre de nouveaux logements concernera tous les types de logement, 40 % de cette production sera dédiée au logement social, dont 20% de logement pour les étudiants et apprentis.

35. ENCADRER LES LOCATIONS DE COURTE DURÉE POUR ÉVITER LA SORTIE DES PETITES SURFACE DU MARCHÉ IMMOBILIER CLASSIQUE

Si les locations de courte durée de type Airbnb répondent à de nouvelles façons de voyager et représente une offre complémentaire à l'hôtellerie traditionnelle, elles font également sortir

du marché immobilier classique un certain nombre de logements, et contribuent à renforcer la difficulté à se loger sur certains secteurs. Les jeunes actifs et les étudiants sont ainsi les premiers concernés par la concurrence des petites surfaces de logement sur les plateformes de type « AirBnb » et font face à de vraies difficultés pour trouver un logement.

Nous limiterons donc la professionnalisation de cette activité avec de nouvelles règles qui permettront à chacun de louer de manière occasionnelle son logement, dans l'esprit collaboratif originel de ces plateformes, tout en évitant les abus spéculatifs qui fragilisent l'offre lyonnaise de logements.

Nous appliquerons l'obligation d'enregistrement et de compensation existante sur l'ensemble de la ville de Lyon et de Villeurbanne et créerons une brigade de contrôle des offres de locations de courte-durée.

36. DOUBLER LE BUDGET DÉDIÉ AUX ACQUISITIONS FONCIÈRES DE LA MÉTROPOLE

Pour éviter la spéculation immobilière, nous userons plus fréquemment de notre droit de préemption dans les secteurs tendus de la Métropole et ferons passer à 60 millions d'euros par an le budget dédié à ces acquisitions.

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES NOUVELLES FAÇONS D'HABITER

37. DÉVELOPPER L'HABITAT INTERGÉNÉRATIONNEL

Nous ferons émerger, dans le cadre d'un plan « colocations intergénérationnelles », une offre d'habitat intergénérationnel dans la Métropole de Lyon avec un objectif de 1 000 colocations d'ici à 2025.

Il s'agit de mettre en lien des Grands Lyonnais de générations et de milieux différents au sein d'un même logement. C'est une solution qui a fait ses preuves dans d'autres pays pour faciliter l'accès au logement des étudiants tout en accompagnant le grand âge.

38. DÉVELOPPER L'HABITAT PARTICIPATIF

Nous accompagnerons les initiatives citoyennes et inciterons les acteurs de l'immobilier à proposer des modes d'habitat de ce type. Notre objectif est de permettre la création de 500 logements en habitat participatif d'ici à 2025.

39. DÉVELOPPER LES LOGEMENTS EN HABITAT MODULAIRE

Nous construirons 1 000 logements étudiants en habitat modulaire dans le cadre de notre politique d'urbanisme transitoire avec le lancement d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la construction et la gestion des logements.

DES PROPOSITIONS POUR RÉPONDRE À L'URGENCE CLIMATIQUE

UNE ALIMENTATION PLUS SAIN

40. UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE AVEC CHAQUE JOUR OPTION VÉGÉTARIENNE DANS LES CANTINES DES COLLÈGES ET LES MAISONS DE RETRAITE

La Métropole sert chaque jour environ 40 000 repas dans ses restaurants collectifs (collèges, EHPAD, restaurant administratif, etc.). Elle peut (et doit !) ainsi être exemplaire en matière d'alimentation proposée. Mais surtout, tous ces repas servis chaque jour constituent un formidable levier auprès des acteurs locaux en matière de commande publique et d'aide à la consolidation des filières locales d'approvisionnement pour réussir la transition alimentaire à l'échelle de notre territoire.

C'est pourquoi nous souhaitons atteindre dans l'ensemble de nos cantines d'ici à 2025 des objectifs ambitieux mais réalistes et déployer pour cela des moyens à la hauteur de nos ambitions :

- Atteindre 100 % de bio pour tous les produits : nous nous engageons à orienter l'alimentation servie dans les structures de la Métropole (collèges, EHPAD...) vers du 100 % bio local. Pour cela, nous fixerons des paliers progressifs, au fur et à mesure que les agriculteurs locaux auront pu augmenter leurs productions en produits bios, notamment grâce au soutien de la Métropole, en commençant par 100 % de fruits, légumes, féculents et légumineuses issues de l'agriculture biologique.
- Atteindre 80 % de local pour tous les produits (dans un rayon de 50 km) et 80 % de fruits et légumes de saison : le diagnostic territorial de l'alimentation conduit par la Métropole de Lyon et ses partenaires locaux le montre : sous réserve d'une réorientation de la production agricole sur notre territoire, nous pourrions nous approvisionner à 80 % en produits locaux, de saison. Comme pour le bio, nous nous engageons à orienter l'alimentation servie dans les structures de la Métropole vers du 80 % local, au fur et à mesure que la production des agriculteurs locaux aura pu se convertir. Nous proposons d'élargir le rayon de notre approvisionnement en local, pour les fruits et légumes dont la culture n'est pas possible sur la région (clémentines, kiwis, choux-fleurs...) et afin de garantir une alimentation diversifiée de saison.
- Atteindre 100 % de produits issus d'animaux élevés dans des bonnes conditions (y compris œufs, lait... dans les préparations) : nous nous engageons à renforcer la traçabilité des produits d'origine animale servis par la Métropole de Lyon, pour nous assurer que ces produits sont non seulement locaux, bios et de qualité mais aussi issus de méthodes d'élevage et d'abattage compatibles avec le bien-être des animaux.
- Proposer un menu végétarien en option à tous les repas, afin de permettre à chacun de découvrir de nouveaux aliments et de modifier ses habitudes alimentaires selon ses envies
- Réduire le gaspillage et compenser une partie du surcoût par la réduction des quantités au plus près de la demande
- Trier 100 % des déchets et composter 100 % des déchets biodégradables : la Métropole

installera notamment des composteurs dans tous les collèges, avec une animation spécifique en lien avec les personnels du collège et les élèves. Nous réutiliserons le compost produit pour les espaces végétalisés des collèges.

- Interdire les plastiques pour la préparation, le transport, la réchauffe et le service des repas

PIÉTONNISER LES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS

41. PIÉTONNISATION DE LA PRESQU'ÎLE DE LYON LES WEEK-ENDS ET ACCOMPAGNER LES COMMUNES VOLONTAIRES

Les différentes expérimentations de piétonisation de la Presqu'île de Lyon qui ont eu lieu en 2019 ont démontré la pertinence de cette mesure les week-ends. Elles ont toutefois montré leurs limites en semaine. C'est pourquoi, en concertation avec les commerçants et les usagers, nous proposons une piétonisation pérenne de la Presqu'île de Lyon les samedis et dimanches. Nous proposerons également aux autres communes qui le souhaitent de les accompagner financièrement dans la mise en place d'une piétonisation partielle ou totale, temporaire ou pérenne, de leur centre-ville ou de leur centre-bourg.

VÉGÉTALISER POUR LUTTER CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEURS

42. UN PLAN MASSIF DE VÉGÉTALISATION : INVESTIR L'ÉQUIVALENT DE 10 EUROS/AN/HAB POUR QUE CHAQUE HABITANT SOIT À – DE 5 MIN D'UN ESPACE VÉGÉTALISÉ

Nous investirons 10 € par habitant et par an pour la végétalisation de notre territoire soit 14 millions € par an, en nous inspirant des plus grandes capitales vertes dans le monde.

Grâce à ce budget, ce seront 500 000 arbres de plus qui seront plantés entre 2020 et 2030, soit directement par la Métropole sur ses terrains, soit par les acteurs locaux que nous soutiendrons, sur l'ensemble des terrains publics et privés.

Cet effort massif nous permettra d'atteindre 40% de canopée sur tout le territoire (contre 27% aujourd'hui). C'est-à-dire que, vu du ciel, 40% de la surface de la Métropole sera ombragée par des arbres. Pour garantir un rééquilibrage de la végétalisation des territoires, notamment entre l'est et l'ouest, ou entre le nord et le sud, nous nous engageons à ce que chaque commune bénéficie d'une couverture minimale de 20% de canopée.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

43. ÉTENDRE LA ZONE DE FAIBLE ÉMISSION (ZFE) À TOUTE LA MÉTROPOLE POUR POIDS LOURDS ET VÉHICULES UTILITAIRES

La zone à faible émission actuelle couvre un périmètre intra-périphérique comprenant la ville de Lyon, la ville de Caluire et une partie des communes de Villeurbanne, Bron, Vénissieux. Cette

zone concerne les poids lourds et véhicules utilitaires légers circulant et en stationnement.

Depuis le 1er janvier 2020, les vignettes 4 et 5 sont interdites pour ces véhicules. Et en 2021, les véhicules ayant une vignette 3 seront à leur tour interdits. Ainsi en 2020, 1 600 poids lourds et 18 000 véhicules utilitaires légers auront été éloignés de cette zone. Nous atteindrons 3 000 poids lourds et 40 000 véhicules utilitaires légers en 2021.

Pour renforcer cette mesure, nous élargirons cette zone à faible émission sur l'ensemble du territoire métropolitain dès 2022. Et nous engagerons une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, communes, acteurs économiques et transporteurs du territoire, pour identifier une date d'interdiction d'accès de cette ZFE aux VUL et PL diesel, c'est-à-dire munis d'une vignette 2, d'ici à 2025.

La question de l'intégration des voitures particulières dans la ZFE nécessite d'accompagner les particuliers qui devront changer leur véhicule. Or, aujourd'hui les personnes ayant les voitures les plus anciennes sont aussi souvent celles qui sont les plus modestes. Leur imposer le remplacement de leur véhicule est un sujet important en termes d'équité sociale qui nécessitera des mesures d'accompagnement très fortes.

Il ne s'agit pas pour nous de prendre une décision avec un tel impact sans consulter d'abord les premiers concernés par cette mesure. Nous organiserons donc un référendum sur le sujet de l'extension de la ZFE aux voitures particulières. Ce référendum sera autant l'occasion d'interroger tous les habitants sur ce qu'ils souhaitent que de les informer de manière claire sur les enjeux de la qualité de l'air, des mobilités pour tous et de l'équité sociale. Il constituera ainsi un lieu de débat et d'échanges, afin que chaque habitant, concerné à la fois au titre de l'air qu'il respire et du mode de déplacement qu'il utilise, puisse se saisir de ce sujet majeur de la pollution de l'air. Nous déploierons une vaste campagne d'information dans toutes les communes pour mobiliser le plus grand nombre à participer à ce référendum.

Si l'issue de ce dernier est favorable à l'élargissement de la ZFE aux véhicules particuliers, nous déploierons un système d'accompagnement et d'aides au renouvellement des véhicules particuliers, afin que cette décision ne pèse pas sur les ménages les plus modestes.

44. DES ZONES D'AIR PRIORITAIRES AUTOURS DES COLLÈGES, ÉCOLES ET CRÈCHES

Le constat est sans appel : les enfants sont plus vulnérables et plus sensibles aux pollutions. Sur la Métropole, plusieurs établissements recevant des enfants dépassent aujourd'hui les seuils de pollution réglementaires.

En plus des mesures globales que nous mettons en œuvre pour améliorer la qualité de l'air, visant directement les polluants émis par les logements, les transports et les industries, une action ciblée autour des établissements concernés est nécessaire. Elle viendra en complément des actions déjà déployées et permettra de réduire de manière ciblée la pollution de l'air, là où elle reste préoccupante malgré nos efforts.

Nous mènerons ainsi une action ciblée sur les 20 premiers établissements prioritaires de notre territoire identifiés par l'association régionale de surveillance de la qualité de l'air ATMO AURA, en concertation avec les communes et les arrondissements concernés.

Les principes de l'action :

- Créer un « Comité Air de l'établissement » réunissant la Métropole de Lyon, l'expertise d'Atmo-Aura, de l'ARS et de l'Ademe, les communes et les arrondissements, l'Etat, la Région et bien sûr l'établissement concerné.
- Établir une zone d'action prioritaire à l'échelle de la zone d'habitation des enfants reçus.
- Réaliser un « plan de déplacement établissement air » dédié à l'établissement à l'échelle de cette zone, en collaboration avec tous les membres du « Comité Air Établissement ».

o Pour sensibiliser les parents d'élèves, les élèves, les enseignants et autres personnels à leurs propres trajets et habitudes.

o Pour proposer des solutions dédiées co-construites : plateforme dédiée de mobilité de l'établissement, pédibus, accès et stationnement vélo, stations TC rapprochées si nécessaire, co-voiturage de proximité, zones 30 ou zones piétonnes, etc.

- Réaliser un « plan de chauffage et rénovation thermique air » pour rénover prioritairement les logements de cette zone et remplacer prioritairement les chauffages les plus polluants
- Mettre en place des moyens de mesures dédiés :
- Une « Captothèque » dédiée : un lieu où des capteurs mobiles sont mis à disposition des enfants et des personnels qui le souhaitent pour mesurer sur deux semaines en continu tous les niveaux de pollution cumulés auxquels ils sont confrontés. Cette captothèque sera gérée par ATMO AURA (prêt des capteurs personnels, explications / formations, relevé des données, présentation des résultats)

o Un capteur fixe pour la qualité de l'air extérieur

o Un ou des capteurs pour la qualité de l'air intérieur

- Établir avec le « Comité Air Établissement » un programme pédagogique spécifique
- Établir un plan d'action sur le bâti et les cours extérieures des établissements. Cette mesure permettra d'améliorer la qualité de l'air à l'échelle d'un bâtiment parce qu'on peut agir sur trois sources de pollution : l'air extérieur qui pénètre dans le bâtiment, les matériaux de construction ainsi que le mobilier qui émettent des polluants, et l'activité des occupants. Nous établirons un plan d'actions pour chaque établissement en fonction de ses spécificités :

o Travail sur les circulations d'air et les filtres dédiés

o Travail sur les usages des lieux : répartition des activités selon les lieux, occupation des salles en fonction des usages, etc.

o Travail sur la maintenance, la gestion et le nettoyage des espaces

o Travail sur l'architecture et les aménagements dédiés, etc.

o Travail sur la mesure, l'analyse et l'évaluation des solutions mises en œuvre

Un Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) pour mener cette expérimentation sera lancé sur chaque établissement pour que des porteurs de projets proposent un ensemble de solutions à l'échelle de l'établissement, venant en complémentarité des autres mesures déployées à l'échelle de la zone.

DES PROPOSITIONS POUR INCLURE CHACUN

EMPLOI ET INSERTION

45. DÉPLOIEMENT DE LA DÉMARCHÉ « ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE-DURÉE » SUR 5 NOUVEAUX TERRITOIRES

L'expérience « territoire zéro chômeur de longue durée » en cours à Villeurbanne fournit des résultats convaincants en termes de retour à l'emploi des chômeurs de longue durée avec 82 emplois créés en CDI et au SMIC en 2 ans. Elle consiste à employer des chômeurs de longue durée (plus de 2 ans) en CDI sur des activités qui ne font pas concurrence aux entreprises du secteur marchand.

Ce sont les allocations chômage que percevraient les demandeurs d'emplois qui financeront une partie de l'activité, ce qui n'implique donc pas de coût supplémentaire pour la collectivité. Nous proposerons à 5 nouvelles communes de la Métropole de déployer ce dispositif sur leur territoire : Décines, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Saint-Fons et Saint-Priest.

46. 5000 CDD COUP DE POING POUR CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE

Ces 5 000 contrats concerneront majoritairement des TPE, mais également des PME, commerçants, artisans ou associations et seront proposés à des chômeurs de longue durée (plus de 2 ans) en échange d'allègement de charges pour les employeurs et d'un suivi renforcé de la personne embauchée par les services d'insertion.

Ces contrats impliqueront un engagement de tutorat interne à l'entreprise, accompagné par les professionnels de l'insertion. L'objectif est avant tout d'assurer la réussite de son intégration dans l'entreprise (accompagnement réalisé par les organismes spécialisés de l'insertion).

47. 3 600 POSTES EN SERVICE CIVIQUE CRÉÉS PAR LA MÉTROPOLE

On compte 24 300 jeunes de 15 à 24 ans inactifs ou au chômage sur notre territoire. Et parce que la Métropole doit prendre sa part dans le soutien de l'emploi aux jeunes, nous embaucherons au sein même de la collectivité « Métropole de Lyon » 3 600 services civiques sur le prochain mandat (soit 600 par an), pour des missions d'intérêt général en lien avec les politiques publiques de la Métropole dans le secteur du développement durable, du lien avec les habitants, de l'aide aux publics en difficultés, etc.

48. MOBILISER NOS OUTILS DE L'INSERTION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE POUR RECRUTER DANS LES MÉTIERS DU LIEN

Sur la base de l'expérimentation menée actuellement sur la « filière autonomie / grand âge »

pour les métiers des services d'aide et d'accompagnement à domicile et les EHPAD, nous mobiliserons les outils de l'insertion et de la formation professionnelle pour valoriser les opportunités de recrutement sur les métiers du lien auprès des publics en insertion. Nous accompagnerons les employeurs pour réussir l'accueil d'un salarié dans leur structure et suivre l'évolution dans leurs carrières (ex : renforcement des outils de gestion RH, constituer des groupements d'employeurs pour éviter le morcellement ou les temps partiels pour les salariés sur un même bassin de vie, etc.)

GARANTIE DES DROITS

49. MISE EN PLACE DE L'AUTOMATICITÉ DES DROITS

Nous expérimenterons puis déploierons sur notre territoire le principe de l'automaticité des droits pour chaque usager : cela signifie que l'entrée dans un dispositif garantira la perception automatique de toutes les aides auxquelles la personne aidée a droit (sans qu'elle ne soit obligée de faire des demandes supplémentaires).

50. UNE MAISON DES FEMMES POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

Nous installerons une maison des femmes, pour l'accueil des femmes victimes de violence et pour leurs enfants, au sein de la Maison de l'Égalité nouvellement créée. Un lieu où elles seront accompagnées par une équipe pluridisciplinaire issues de différentes associations et institutions du territoire et permettant de réunir l'ensemble des compétences sur les sujets juridiques, sociaux, médico-sociaux, etc. dont ces femmes victimes de violences ont besoin.

51. FAVORISER LE DIAGNOSTIC PRÉCOCE DES TROUBLES, EN PARTICULIER DES TROUBLES « DYS »

On évalue à 1 500 le nombre d'enfants en situation de handicap à 6 ans. Moins de la moitié d'entre eux sont repérés avant cet âge, laissant les familles dans un grand désarroi. Un effort particulier sera ainsi mené pour l'identification des troubles « DYS » (dyspraxie, ...) dont le repérage précoce permet de prévenir les effets par un accompagnement adapté. Nous proposons d'assurer des temps de formation et de sensibilisation, par les services de la PMI, de tous les professionnels de la petite enfance et les enseignants de maternelle aux questions du diagnostic précoce des situations de handicap.

52. DES AUBERGES MÉTROPOLITAINES POUR LES ENFANTS SANS TOIT (ET LEUR PARENTS)

Près de 350 enfants sans solution de logement digne seraient scolarisés dans les écoles de notre territoire (source : Jamais Sans Toit). Ces situations inacceptables envahissent le quotidien des professionnels de l'action sociale et de nos élus, des enseignants, des familles qui se sentent démunis et impuissants.

De plus, ces situations alimentent la constitution toujours croissante de squats et de bidonvilles sur notre territoire, dont la « gestion » est souvent assurée par des réseaux mafieux.

Parce que nous ne pouvons tolérer cette situation indigne au regard de la richesse de notre territoire, nous voulons que la Métropole prenne sa part aux côtés des institutions dont c'est la compétence obligatoire.

Nous proposons de développer dans le cadre de notre programme d'urbanisme transitoire (d'occupation de sites non occupés temporairement et appartenant à la Métropole), un nouveau concept « d'auberge métropolitaine des solidarités » pouvant aller jusqu'à 50 places. Lieu d'accueil inconditionnel pour ce public familial, avec enfants en âge scolaire, elles seront pour ces familles un lieu de répit en attente de la clarification de leur situation administrative. Ces lieux d'accueil compléteront d'autres dispositifs mis en place récemment par la Métropole comme le dispositif d'accueil de femmes isolées avec enfants à Caluire (accueillant actuellement 45 femmes et 70 enfants).

UNE ÉCONOMIE AU SERVICE DE L'EMPLOI ET DES ENTREPRENEURS

ACCOMPAGNER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES DANS LEUR IMPLANTATION ET DÉVELOPPEMENT

53. DU FONCIER ET DES LOCAUX RÉSERVÉS À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SUR TOUT LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Pour garantir une offre complète partout sur le territoire :

- Nous constituerons des réserves foncières à destination économique qui auront aussi vocation à contrer les achats spéculatifs.
- Nous proposerons des fonciers clés en main sur les sites de la Vallée de la Chimie, sur les opérations développées à Rillieux-la-Pape sur le site Osterode, sur le site Les Tâches à Chassieu ou encore au niveau de la gare de Vénissieux.
- Nous aménagerons de nouveaux sites économiques à Neuville-sur-Saône, Lissieu, Chassieu, Rillieux-la-Pape et Villeurbanne.
- Nous dédierons une offre tertiaire adaptée dans tous les projets d'aménagements urbains, connectée au système de transports en commun en site propre en particulier à Oullins La Saulaie, Vallon des Hôpitaux, Saint-Priest, Villeurbanne.
- Nous réserverons 100 ha de foncier pour l'industrie verte.
- Nous réserverons des locaux pour les activités commerciales et artisanales ainsi que pour le secteur de l'Économie sociale et solidaire.

54. DIX MAISONS DE L'ARTISANAT

Pour mettre en lumière la spécificité des métiers de l'artisanat et remettre ces activités en prise directe avec les habitants, nous soutiendrons la création des maisons de l'artisanat multi-activités réunissant plusieurs corps de métiers dans une dizaine de communes ou

arrondissements métropolitains, en lien avec les filières professionnelles et les chambres consulaires.

Ces maisons disposeront également de lieux de stockage pour les artisans qui souhaitent déposer leur matériel ponctuellement pour des chantiers à proximité, leur évitant ainsi de potentiels allers-retours très éloignés et les incitant par exemple à se munir d'un vélo-cargo électrique.

55. TROIS NOUVEAUX PÔLES D'ENTREPRENEURS À SAINT-FONS, VAULX-EN-VELIN ET RILLIEUX-LA-PAPE

Nous créerons 3 nouveaux pôles d'entrepreneurs que nous implanterons à Saint-Fons, Vaulx-en-Verin et Rillieux-la-Pape (après ceux de Givors, Neuville et La Duchère). Ils auront pour vocation de soutenir les créateurs d'entreprises en concentrant les offres en matière d'accompagnement et de services (bureaux, salles de réunion, espace de coworking, animation du réseau de proximité).

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES FILIÈRES

56. DEVENIR LA PLACE FORTE DE L'HYDROGENE VERT

Nous déploierons une nouvelle filière autour de l'hydrogène vert sur le territoire. Il s'agira pour cela de créer un véritable cercle vertueux autour de cette nouvelle énergie, qui permette d'encourager simultanément sa production, ses usages et l'implantation de nouvelles activités liées à son usage.

Pour ce qui concerne la production, nous participerons aux côtés de la Région et des acteurs locaux de l'énergie, à la création et l'implantation d'un électrolyseur sur notre territoire, qui produira localement de manière 100% verte de l'hydrogène en quantités suffisantes pour tous les usages.

En matière d'usages, nous encouragerons le développement de la mobilité hydrogène en favorisant l'implantation de stations d'approvisionnement hydrogène, en partenariat avec la Région, tout en accompagnant les acteurs locaux pour renouveler leurs flottes et acquérir des véhicules à l'hydrogène, notamment dans le cadre des primes ZFE ou de la politique de renouvellement de sa flotte par le Sytral.

L'hydrogène vert produit localement pourra enfin se substituer pour tous les industriels du territoire qui en font une grande consommation à l'hydrogène carboné actuellement utilisé, notamment sur la vallée de la chimie. Cet hydrogène permettra également de stocker de manière efficace l'électricité renouvelable produite en surplus selon les pics saisonniers et les pics de consommation d'électricité du territoire.

La création d'une véritable filière de l'hydrogène vert sur le territoire favorisera l'installation de nouveaux acteurs, comme récemment l'entreprise Symbio, et contribuera ainsi tout autant à la transition énergétique de notre territoire, qu'à son développement économique et au renouvellement de ses filières d'activités traditionnelles.

57. L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DE TOUT LE TERRITOIRE

Moins de 15 % des entreprises françaises ont des solutions d'Intelligence artificielle (IA) et ce taux est encore plus bas dans les PME alors qu'il est devenu un enjeu concurrentiel stratégique. La Métropole veut accompagner l'intégration des solutions d'IA au sein des entreprises de son territoire et notamment dans le secteur industriel. L'IA offre un énorme potentiel d'applications pratiques comme l'optimisation des flux logistiques, le contrôle des chaînes de production, la maintenance prédictive, l'anticipation des besoins des clients, l'analyse comparative de très gros volumes de données ...

Nous initierons avec les acteurs du domaine, un plan métropolitain de déploiement des solutions IA, en accompagnant la formation des professionnels et du grand public.

ATTIRER LES JEUNES ET MOINS JEUNES VERS LES MÉTIERS DE L'INDUSTRIE ET CEUX EN TENSION

58. UNE FONDATION POUR LA MÉDIATION INDUSTRIELLE

Nous le savons tous : recruter dans l'industrie peut-être un véritable casse-tête. De nombreux industriels évoquent le désamour croissant, décennie après décennie, entre les jeunes et l'industrie. Il existe donc un fort enjeu de communication, de promotion et de sensibilisation aux métiers industriels auprès des jeunes et notamment des collégiens, ainsi qu'auprès des publics en reconversion professionnelle.

Dans le cadre d'une nouvelle « fondation pour la médiation industrielle » réunissant tous les acteurs des filières professionnelles, les services publics d'aide à l'emploi, les collectivités et les organisations partie-prenantes de notre territoire, nous apporterons notre soutien (logistique, méthodologique et financier) à la valorisation des filières industrielles auprès de la jeunesse et des scolaires (y compris enseignants et monde éducatif), mais aussi de la population active et en insertion.



LES 400 PROPOSITIONS

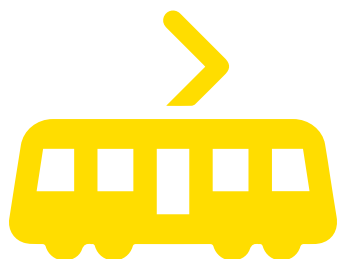
de notre projet pour
La Métropole de Lyon





INVESTISSEMENTS

- 1.** Soutenir l'investissement des 59 communes de la Métropole
- 2.** Investir massivement pour des transports à l'échelle métropolitaine
- 3.** Dédier 1/3 des investissements de la Métropole à la transition écologique et solidaire
- 4.** Associer les citoyens aux investissements de la Métropole
- 5.** Investir sans augmenter les impôts
- 6.** Baisser de 30% la taxe d'enlèvement des ordures ménagères



MOBILITÉS & TRANSPORTS

7. Nous ne ferons pas l' « Anneau des Sciences »

Déployer massivement le réseau : métro/tram/bus/cars express/navettes fluviales

8. Investir 10 milliards d'euros pour les transports en commun et la multimodalité

9. Multiplier par deux la taille du réseau métro et tramway

10. Créer des lignes de cars express sur les grands axes routiers

11. Une offre plus fréquente, plus confortable et plus durable pour nos transports en commun

Créer des navettes fluviales intégrées au réseau TCL

12. Créer un service public de navettes fluviales sur le Rhône et la Saône



MOBILITÉS & TRANSPORTS

Baisser les tarifs des transports en commun

- 13.** Rendre les transports en commun gratuits pour les moins de 11 ans
- 14.** Réduire le coût de l'abonnement TCL à 20 euros par mois pour les jeunes entre 11 et 25 ans
- 15.** Rendre les transports en commun gratuits pour les personnes percevant les minimas sociaux
- 16.** Rendre les transports en commune gratuits pendant les pics de pollution
- 17.** Mettre en place un abonnement commun TCL/TER

Faire émerger un service express ferroviaire métropolitain

- 18.** Favoriser la mise en place d'un véritable service express ferroviaire métropolitain en lien avec l'État et la Région

Favoriser l'intermodalité

- 19.** Transformer toutes les gares en véritables pôles multimodaux (grands parcs relais, parkings à vélo, espaces de covoiturage, desserte TCL, ...)

Aménager une ville plus facile pour les modes doux

- 20.** Construire des passerelles modes doux pour relier les territoires de la Métropole
- 21.** Multiplier par deux la surface des zones apaisées (zones 30, zones piétonnes) avec un objectif de 1 000 km de zones apaisées d'ici à 2025
- 22.** Créer une commission métropolitaine des modes doux
- 23.** Développer des zones de stationnement propres aux trottinettes électriques

Mettre en œuvre un plan Générations vélos

- 24.** Atteindre 1 500 km de pistes cyclables en 2025 et 2 000 km d'ici à 2030
- 25.** Créer un véritable réseau express vélo végétalisé (REVV)
- 26.** Achever le parcours de la ViaRhôna et du tronçon métropolitain de la véloroute 50



MOBILITÉS & TRANSPORTS

27. Mettre en œuvre la gratuité de l'abonnement Vélo'v pour les moins de 25 ans détenant un abonnement TCL

28. Multiplier par deux le nombre total de places de stationnement vélos et tripler le nombre de places sécurisées

29. Inciter à l'achat et la location de vélos électriques

30. Soutenir financièrement le développement des ateliers d'auto-réparation de vélos

31. Déployer une flotte de Vélo'v handibikes

Réaliser un grand pas en avant pour les piétons

32. Engager une réfection générale de tous les trottoirs de la Métropole

33. Piétonniser la Presqu'île de Lyon le week-end et piétonniser les centres-bourgs et centres-villes des communes volontaires

Détourner le trafic de transit

34. Créer un tarif de transit pour réduire les traversées du centre de Lyon

35. Réaliser le grand contournement routier de Lyon

Faciliter le report modal grâce aux parkings-relais

36. Tripler le nombre de places en parking-relais pour atteindre 20 000 places aux entrées de la Métropole et à proximité des gares

Déployer de nouveaux services de mobilité partagée

37. Créer un service public de covoiturage et consolider l'autopartage

38. Développer les expérimentations des navettes autonomes

39. Développer le transport à la demande et le transport d'utilité sociale dans les zones mal desservies



URBANISME & LOGEMENT

Développer de nouveaux cœurs de Métropole

40. Faire émerger de nouveaux cœurs de Métropole pour une Métropole multipolaire

41. Créer un programme de rénovation patrimoniale de lieux emblématiques du territoire aujourd'hui à l'abandon

Construire des quartiers apaisés, sécurisés et attractifs

42. Piétonner la Presqu'île de Lyon le week-end, et piétonner les centres-bourgs et centres-villes des communes volontaires.

43. Créer de nouvelles passerelles modes doux et piétons pour mieux connecter les territoires.

44. Lancer un appel à projets « mobilier urbain innovant » pour mieux répondre aux usages et besoins des piétons

- 45.** Assurer une meilleure sécurité et tranquillité des espaces publics métropolitains
- 46.** Poursuivre le renouvellement urbain nécessaire des quartiers « politique de la ville »
- 47.** Réduire la place de la publicité et des enseignes en ville et protéger la biodiversité nocturne

Innover dans nos pratiques pour aménager le territoire

- 48.** Signer une charte pour la co-construction de la Métropole
- 49.** Intégrer un guichet « services urbains » dans les Maisons de la Métropole
- 50.** Développer l'habitat inclusif et adapté et faire émerger des quartiers adaptés
- 51.** Affirmer l'égalité femmes/hommes dans la conception des espaces et des équipements publics
- 52.** Créer un « plan tiers-lieu » pour faire émerger 30 nouveaux tiers-lieux : lieux de vie et de travail multi-usages et innovants, ouverts à tous
- 53.** Développer l'urbanisme transitoire, en transformant des friches industrielles à l'abandon en lieux d'innovation culturelle, sociale et entrepreneuriale

Créer des espaces flottants

- 54.** Créer un espace de détente végétalisé sur plateforme flottante à proximité du Grand Hôtel Dieu, intégrant un ponton d'embarquement
- 55.** Installer deux piscines flottantes
- 56.** Expérimenter des logements étudiants en habitat modulaire flottant
- 57.** Aménager des jardins flottants sur les berges de Saône avec des jeux d'eau
- 58.** Construire un espace flottant avec des espaces de travail et des logements abordables à proximité du Canal de Jonage
- 59.** Construire des espaces de travail et des logements flottants entre le quartier St Clair (Caluire-et-Cuire) et la Cité Internationale (Lyon 6ème).
- 60.** Construire un équipement sportif sur plateforme flottante dans le secteur de La Loupe, à Albigny-sur-Saône, à proximité du futur collège du Val de Saône.



URBANISME & LOGEMENT

61. Créer des jardins dépolluants, espaces flottants végétalisés, garnis de plantes dépolluantes, au niveau de la future ZAC de la Saulaie à Oullins, et du quartier de l'Industrie dans le 9ème arrondissement.

Ouvrir les quartiers sur les fleuves

62. Aménager en écoquartier le secteur de La Loupe à Albigny

63. Aménager de nouveaux sites en proximité des fleuves

64. Construire de nouveaux ponts et passerelles

65. Créer un service public de navettes fluviales sur le Rhône et la Saône

66. Développer la logistique urbaine sur les fleuves

Augmenter l'offre de logements et permettre à chacun de se loger

67. Doubler le budget annuel dédié à la politique du logement et de l'habitat

68. Fixer un objectif global de production de 50 000 logements d'ici 2026 dans la Métropole

69. Produire 5 000 logements intermédiaires sur 6 ans (loyers de 20% à 30% en dessous des prix du marché)

70. Encadrer le prix de vente des logements neufs dans les projets urbains portés par la Métropole

71. Diviser par deux le prix de l'immobilier en secteur tendu avec 2 000 logements à prix abordables proposés chaque année, grâce au nouvel Office Foncier Solidaire métropolitain

72. Aider les ménages les plus modestes à acquérir leur premier logement avec le plan 3A

73. Faciliter l'accès aux logements et aux dispositifs d'aide avec « Tous Logés ! »

74. Renforcer le plan Logement d'Abord pour lutter contre le sans-abrisme

75. Mieux encadrer la location de courte durée de type « AirBnB » avec une brigade de contrôle

76. Lutter contre l'habitat indigne avec l'expérimentation du « permis de louer » dans certains quartiers dégradés



URBANISME & LOGEMENT

77. Renforcer l'usage et le budget dédié aux préemptions pour l'acquisition de logements dans les secteurs tendus de la Métropole

Soutenir et accompagner les nouvelles façons d'habiter

78. Développer l'habitat intergénérationnel

79. Développer l'habitat participatif

80. Engager une stratégie d'ensemble sur le logement avec les territoires limitrophes via le Pôle Métropolitain



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Réduire notre consommation énergétique

- 81.** Réduire de 25 % des émissions de CO² liés aux logements et mettre fin à la précarité énergétique en rénovant 200 000 logements d'ici 2030
- 82.** Réduire de 25% la consommation d'énergie et de 40% les émissions de CO₂ des bâtiments tertiaires et d'entreprises
- 83.** Donner l'exemple en dédiant 600 millions d'euros pour la rénovation énergétique du patrimoine de la Métropole de Lyon
- 84.** Accompagner 100 000 ménages dans le changement des comportements et l'apprentissage d'écogestes en matière énergétique
- 85.** Réduire les émissions de CO₂ et les consommations d'énergies liées aux usages du numérique



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Développer les énergies vertes

- 86.** Doubler la production d'énergies renouvelables d'ici à 2030
- 87.** Multiplier par 10 la production d'électricité photovoltaïque
- 88.** Déployer une vaste filière de production et de consommation locale d'hydrogène vert
- 89.** Initier le développement d'une filière d'entreprises locales leader de la rénovation énergétique
- 90.** Développer la filière bois locale

Informier et sensibiliser les habitants sur une alimentation saine et durable

- 91.** Concevoir les menus des restaurants collectifs métropolitains avec ceux qui les mangent
- 92.** Montrer l'exemple en formant les agents de la Métropole aux règles de la nutrition
- 93.** Organiser des événements phares récurrents en lien avec l'alimentation
- 94.** Mener des actions pédagogiques sur l'alimentation dans les Maisons de la Métropole
- 95.** Proposer chaque jour dans les restaurants collectifs de la Métropole (collèges, EHPAD...) des repas comportant 100 % de produits bio, 80% de produits locaux et de saison, 100% de produits animaux élevés dans de bonnes conditions et une option végétarienne systématique

Favoriser une alimentation et une agriculture locales

- 96.** Préserver et développer notre « capital naturel agricole »
- 97.** 5 millions d'euros pour financer des actions d'accompagnement des agriculteurs locaux
- 98.** Lancer un label de territoire
- 99.** Augmenter le nombre de marchés et de points de ventes de produits locaux et bio.
- 100.** Déployer l'agriculture en Ville

Réduire la précarité alimentaire

- 101.** Renforcer le rôle des Maisons de la Métropole sur le volet précarité alimentaire



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

102. Lancer chaque année un appel à projet pour lutter contre la « précarité alimentaire » avec un budget dédié de 200 000 euros/an pour les réaliser

103. Renforcer et cibler le dispositif « familles à alimentation positive » sur les personnes en précarité alimentaire

104. Développer un réseau d'épiceries sociales et solidaires ainsi qu'un réseau de « lieux de partage » autour de l'alimentation (restaurants solidaires)

Nous doter des outils nécessaires pour passer à un territoire 100% nature

105. Construire une Métropole durable et plus végétale avec la mise en place d'une clause « Garnier » dans chaque projet urbain

106. Investir 10 € par habitant et par an pour que chacun se trouve à 5 minutes à pied d'un espace vert, où qu'il habite

107. Créer une structure dédiée à la végétalisation de la Métropole

108. Mettre en œuvre une stratégie de végétalisation globale et systématique

109. Initier une stratégie partenariale sur le même format que le plan climat

110. Réaliser un cadastre de tous les endroits où planter des arbres, créer des jardins ou végétaliser les bâtiments

111. Créer une « Maison de la nature en ville »

112. Tendre vers une Métropole « Zéro phyto »

Multiplier tout azimut les projets de végétalisation

113. Agir sur les zones prioritaires de végétalisation de façon efficace et rapide

114. Améliorer ou créer les liaisons de voiries végétalisées de la Métropole

115. Développer des forêts urbaines à Lyon, sur les places Louis Pradel et République

116. Créer une esplanade végétalisée et piétonne devant le Grand Hôtel Dieu (Lyon 2ème)

117. Piétonniser et végétaliser la rue de Marseille (Lyon 7ème)

118. Favoriser la plantation d'arbres dans des propriétés privées ou en copropriété, en s'appuyant sur les brigades vertes partout dans la Métropole



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

119. Faire émerger et soutenir les projets de micro-jardins citoyens

Accompagner le remplacement des chauffages polluants

120. Aider au remplacement des systèmes de chauffage au bois / Prime Air bois

121. Aider au remplacement des systèmes de chauffage au fuel / Prime Air Fuel

Accompagner le remplacement des véhicules polluants

122. Renforcer la zone à faible émission

123. Renforcer le contrôle des accès à la ZFE

124. Renforcer les primes d'aides au renouvellement de véhicules

125. Renforcer le déploiement de stations électriques, hydrogène et GNV (gaz naturel pour véhicules)

126. Des mesures spécifiques pendant les pics de pollution

Déployer une action ciblée sur des zones fortement exposées

127. Créer des « Zones Air Prioritaires » autour des établissements recevant des enfants et fortement exposés aux polluants

Garantir à tous une eau de qualité à un prix abordable

128. Préserver nos ressources en eau

129. Renouveler plus rapidement nos réseaux d'eau potable afin de réduire au maximum les risques de fuite tout en garantissant le meilleur service au meilleur coût pour nos habitants

130. Mettre en œuvre une tarification de l'eau qui permette à chacun de subvenir à ses besoins vitaux

131. Améliorer l'information des usagers

132. Lutter contre la précarité

133. Renforcer les connaissances et les compétences de la Métropole pour garder la totale maîtrise de ce bien public, vital et singulier qu'est l'eau potable



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Réduire la pollution de l'eau et améliorer le traitement de nos eaux usées

- 134.** Renouveler plus rapidement nos réseaux d'assainissement.
- 135.** Récupérer mieux et davantage les eaux pluviales
- 136.** Méthaniser 100 % des boues de nos stations d'épuration
- 137.** Récupérer la chaleur des eaux usées à l'échelle d'un quartier pour la réinjecter dans le réseau de chaleur et chauffer le quartier

Prendre en compte le bien-être animal

- 138.** Nous veillerons à l'intégration harmonieuse des animaux dans la « cité »
- 139.** Nous favoriserons en partenariat avec l'Éducation Nationale la sensibilisation des enfants au respect de l'animal et à sa protection par des actions pédagogiques
- 140.** Nous développerons une démarche de questionnement sur les pratiques bien traitantes à engager à l'égard des animaux
- 141.** Nous établirons des partenariats pour optimiser le sort des animaux blessés, malades, perdus, abandonnés, maltraités sur le territoire





ÉCONOMIE, EMPLOI & INSERTION

Conforter notre socle industriel et miser sur l'industrie verte

142. Proposer des nouveaux sites dédiés à l'industrie verte

143. Faire du site industriel de la Vallée de la Chimie la place forte de la production d'énergie verte en France et développer une filière énergie verte.

144. Soutenir l'innovation industrielle et son développement avec un fonds d'amorçage industriel et durable de 60 millions d'euros.

145. Inciter les jeunes et personnes en recherche d'emploi à se tourner vers les métiers de l'industrie

146. Accompagner les PME industrielles sur des questions technologiques, organisationnelles et humaines

Soutenir l'Université et la Recherche

- 147.** Accompagner nos campus face à la concurrence internationale et pour la valorisation économique de la recherche
- 148.** Investir massivement dans les équipements universitaires
- 149.** Garantir les meilleures conditions aux étudiants pour étudier

Accompagner l'innovation

- 150.** Développer les solutions d'Intelligence Artificielle et leur appropriation par les acteurs économiques
- 151.** Confirmer l'excellence métropolitaine en matière de santé/sciences de la vie
- 152.** Favoriser l'émergence et la croissance de nouvelles filières.
- 153.** Créer un démonstrateur des mobilités urbaines
- 154.** Proposer un prêt remboursable à taux zéro pour les PME innovantes à fort potentiel ayant déjà validé leur potentiel d'innovation
- 155.** Raccorder 100 % des entreprises au haut débit d'ici à 2025

Stimuler l'implantation d'entreprises

- 156.** Optimiser l'implantation des entreprises sur toute la Métropole
- 157.** Créer 3 nouveaux pôles d'entrepreneurs au Nord, à l'Est et au Sud-Est

Rendre service aux entrepreneurs

- 158.** Consolider l'offre de services dédiés aux entreprises (LYVE)
- 159.** Conforter l'accompagnement des « pépites » et des start-ups
- 160.** Accompagner 1 000 TPE/PME industrielles et tertiaires dans leur transition énergétique et dans la réduction de leur facture énergétique d'ici à 2030
- 161.** Renforcer notre « pacte PME métropolitain »

Rendre service aux salariés des entreprises

- 162.** Relier les zones d'activités à moins de 500 m d'une ligne forte de transport

163. Expérimenter en lien avec les communes la création d'un pack de services mutualisé pour les salariés des zones d'activités

164. Créer des sites de coworking dans des gares périphériques du réseau ferré métropolitain en lien avec la Région

Valoriser et rendre plus visibles les métiers de l'artisanat et les sites commerciaux de quartiers et de centres-bourgs

165. Soutenir financièrement la revitalisation commerciale dans les centres-villes et centres-bourgs

166. Créer de nouveaux pôles de management de centre-ville

167. Créer 10 maisons de l'artisanat sur la Métropole de Lyon

168. Créer des espaces de coworking dédiés aux artisans

169. Créer un hôtel de l'artisanat au cœur de la Métropole pour l'artisanat de production-fabrication

170. Créer une carte de fidélité « commerce de proximité métropolitain »

Déployer des services mutualisés pour les commerçants, les artisans et leurs clients

171. Déployer un service de livraison cyclable dans les centres-bourgs et les centres-villes

172. Réaliser les livraisons de stocks commerciaux par voies fluviales avec le dernier km en vélo-cargo

173. Créer des consignes/conciergeries pour les livraisons dans les parkings métropolitains

174. Créer des zones de stockage mutualisé pour le matériel des artisans

175. Créer des zones de stockage mutualisé fermées pour les poubelles et bacs de tri

176. Créer des lieux de stationnement dédiés aux véhicules professionnels des artisans

177. Créer une « marketplace digitale » du « temps machine » dans les ZA de la Métropole pour mutualiser l'usage des machines entre les TPE, PME et ETI

178. Soutenir en lien avec la CMA les formations au métier d'entrepreneur à destination des artisans et commerçants

Accompagner les commerçants et artisans dans la transition écologique

179. Soutenir la conversion écologique des véhicules utilitaires dans le cadre de la ZFE

180. Accompagner les travaux de rénovation énergétique des artisans et des commerçants

Soutenir les artisans dans leur démarche d'export

181. Apporter un accompagnement spécifique aux entreprises artisanales qui se tournent vers l'export

Faciliter l'implantation des entreprises et structures de l'ESS

182. Créer un plan métropolitain de mise à disposition de locaux et de fonciers à destination des entrepreneurs et des structures de l'ESS

Encourager les épiceries sociales et solidaires

183. Favoriser les créations d'épiceries sociales et solidaires et les accompagner dans leur développement

Favoriser l'emploi

184. Déployer la démarche « territoire zéro chômeur de longue durée » sur 5 nouveaux territoires.

185. Créer 5 000 CDD coup de poing à destination des chômeurs de longue durée

186. Établir un plan de gestion prévisionnelle des compétences et des emplois à l'échelle de la Métropole et de ses bassins de vie.

187. Labelliser et animer des lieux ressources « Passerelle » dans chaque territoire sous forme de « cluster de l'emploi ».

188. Organiser tous les ans une Conférence annuelle des Acteurs de l'Emploi Métropolitain.

Utiliser les leviers et compétences de la Métropole pour assurer ou créer de l'emploi et soutenir l'insertion par l'emploi

189. Soutenir l'emploi des assistantes maternelles sur le territoire en créant 30 maisons d'assistantes maternelles

190. Créer 3 600 services civiques pour accompagner l'insertion des jeunes

191. Renforcer les clauses d'insertion dans les marchés publics de la Métropole de Lyon

192. Augmenter notre soutien financier aux structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE)

Lever les premiers freins à l'insertion

193. Des transports en commun gratuits pour les personnes aux minimas sociaux

194. Des places en crèche supplémentaires pour accompagner les parents en insertion professionnelle

195. Un chèque tremplin vers l'emploi durable

196. Un portail géolocalisé des offres d'accompagnement à l'emploi.

197. Amplifier les pass numériques pour les personnes éloignées des outils informatiques

198. Mettre en place un plan métropolitain d'accompagnement à la maîtrise du français

Accompagner nos entreprises dans leur développement à l'international

199. Jouer notre rôle d'ambassadeur à l'international pour les forces vives de la Métropole.

200. Confirmer la solidité de nos relations avec des territoires partenaires

Être une métropole européenne avant tout

201. Accompagner nos entreprises innovantes dans le montage de dossiers pour des financements européens

202. Promouvoir les échanges entre entrepreneurs en Europe via Erasmus +

203. Développer les actions de sensibilisation auprès des écoles avec la Maison de l'Europe et des Européens

204. Organiser des voyages de jeunes issus des banlieues via Erasmus +

205. Renforcer nos partenariats avec Munich, Milan et Barcelone pour promouvoir le savoir-faire de nos entreprises

206. Renforcer l'axe Lyon-Genève

207. Renforcer notre réseau à Bruxelles pour porter la parole de la Métropole de Lyon et promouvoir nos intérêts

Renforcer notre stratégie d'attractivité pour attirer toujours plus d'entreprises, d'investisseurs et de talents sur notre territoire

208. Créer une grande agence de développement à horizon 2025.

209. Développer la plaine de St-Exupéry pour en faire un pôle d'attractivité internationale autour de l'aéroport.

Redonner du souffle à notre stratégie touristique

210. Défendre un développement durable du tourisme

211. Miser sur « l'expérience touristique ».

212. Renforcer nos infrastructures touristiques.



ÉGALITÉ DES CHANCES ET SOLIDARITÉ

Défendre le vivre ensemble et lutter contre toutes les formes de discrimination

213. Créer une Maison métropolitaine de l'égalité (MME)

214. Développer les actions de formation et de sensibilisation sur le vivre ensemble et la lutte contre les discriminations

215. Mettre en œuvre des plans d'actions spécifiques afin de lutter contre toutes les formes de discrimination

216. Accompagner les victimes de discriminations

Agir pour l'égalité femmes-hommes

217. Assurer la sécurité des femmes dans tous les espaces publics

218. Favoriser l'emploi des femmes et l'articulation vie professionnelle/vie personnelle

- 219.** Appliquer la parité dans la gouvernance
- 220.** Organiser l'égalité femmes/hommes dans l'espace public
- 221.** Encourager la diversité et l'égalité femmes – hommes au sein même de la Métropole
- 222.** Mettre en place des actions de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes
- 223.** Créer une Maison des femmes pour les femmes victimes de violences

Accompagner les Ultramarins sur notre territoire

- 224.** Soutenir la création d'une Maison des Outre-Mer sur le territoire métropolitain

Garantir et faciliter l'accès aux droits pour tous

- 225.** Faciliter l'accès à l'information et renforcer l'accueil des citoyens dans les maisons de la Métropole, véritables « maisons de services au public »
- 226.** Aller plus directement vers l'habitant avec la création de 600 services civiques rattachés aux MDM
- 227.** Créer un délégué métropolitain du Défenseur des Droits
- 228.** Rendre effective l'automaticité des droits
- 229.** Permettre l'évaluation des politiques sociales par les usagers directement concernés

Soutenir et valoriser les métiers du lien

- 230.** Revaloriser les tarifs d'intervention des filières métiers à domicile en augmentant le soutien financier de la Métropole de Lyon
- 231.** Mobiliser nos outils de l'insertion et de la formation professionnelle pour recruter dans les métiers du lien
- 232.** Instaurer un salon professionnel des métiers du lien
- 233.** Créer une académie de formation des migrants et réfugiés
- 234.** Instaurer chaque année une « semaine des ... » pour chaque métier du lien

Réduire les inégalités de santé

- 235.** Garantir à tous les habitants un accès aux soins par la création de 30 maisons de santé pluridisciplinaires
- 236.** Garantir l'accès à la santé des plus précaires en soutenant les centres de santé sociale
- 237.** Garantir l'accès à des consultations non programmées pour éviter le passage aux urgences et garantir un parcours de soins coordonnés
- 238.** Développer les chèques de « prescription » d'activités physiques adaptés
- 239.** Prendre en compte la santé dans toutes nos politiques métropolitaines
- 240.** Généraliser le projet « ALLIANCE » pour développer les compétences en prévention santé auprès des enfants des écoles primaires de la Métropole

Accompagner la parentalité

- 241.** Créer 30 Maisons d'assistantes maternelles (MAM)
- 242.** Valoriser le rôle des assistantes maternelles.
- 243.** Soutenir les communes qui souhaitent développer de nouvelles crèches à haute qualité environnementale et sociale
- 244.** Mettre à disposition du foncier métropolitain pour créer des relais d'assistantes maternelles (RAM)
- 245.** Créer une crèche de 60 places pour les agents de la Métropole de Lyon
- 246.** Des places en crèche supplémentaires pour accompagner les parents en insertion professionnelle
- 247.** Favoriser les solidarités et les liens intergénérationnels, en créant une plateforme « ENTOUR-AGE ».
- 248.** Créer des binômes professionnels de la PMI/volontaires en service civique, qui animeront un « espace d'information parents »
- 249.** Créer une plateforme web « ETRE-PARENT » sur Toodego
- 250.** Remettre un « passeport naissance » à chaque naissance

ÉGALITÉ DES CHANCES & SOLIDARITÉ

Protéger et réduire les inégalités auprès des enfants

- 251.** Réunir les acteurs de la prévention de l'enfance dans une instance de coordination et de prévention
- 252.** Mettre en place une conférence des financeurs de la prévention pour l'enfance, réunissant Métropole, ARS, CAF, Éducation Nationale et communes
- 253.** Garantir aux acteurs les moyens de prévenir les ruptures de parcours
- 254.** Soutenir la diversification des modes d'accueil de l'enfant placé
- 255.** Recruter 100 nouveaux assistants familiaux
- 256.** Renforcer l'équipe mobile pluridisciplinaire pour prévenir les ruptures de parcours des enfants placés
- 257.** Créer une commission dédiée aux « situations complexes »
- 258.** Créer un observatoire métropolitain de la protection de l'enfance
- 259.** Accompagner les jeunes vers l'insertion, notamment les « mineurs non accompagnés/»

Permettre l'inclusion de l'enfant en situation de handicap, de la crèche à l'université

- 260.** Proposer un « projet d'inclusion » unique pour l'enfant
- 261.** Proposer des solutions d'accueil collectif au jeune enfant souffrant de handicap
- 262.** Tendre vers des collèges partagés et inclusifs
- 263.** Favoriser le diagnostic précoce des troubles, en particulier des troubles « DYS »
- 264.** Créer un Centre « ATOUT DYS »

« Bien vieillir » dans la Métropole

- 265.** Organiser les « assises des seniors » par grands bassins de vie
- 266.** Créer un conseil des seniors par CTM (conférence territoriale des maires)
- 267.** Accueillir les « Jeux Géront – Olympiques » de 2024 à Lyon
- 268.** Mobiliser des ambassadeurs sur les outils du « bien vieillir » existant

Adapter la Métropole aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap

- 269.** Proposer un système de navigation « accessible » avec visibilité des places de parking GIC disponibles.
- 270.** Développer des logements « évolutifs » sur le modèle canadien
- 271.** Faciliter le développement de l'habitat coopératif pour les personnes vieillissantes
- 272.** Développer 30 projets « d'habitats inclusifs » sur la durée du mandat
- 273.** Créer une conférence des financeurs pour l'adaptation au logement
- 274.** Innover et expérimenter le 100% adapté à l'échelle d'un quartier

Réduire la grande exclusion

- 275.** Garantir un revenu de base pour les jeunes en très grande précarité
- 276.** Créer des auberges métropolitaines pour les enfants et familles sans toit
- 277.** Permettre à 500 personnes sans-abris d'accéder à un logement chaque année.
- 278.** Mobiliser 500 logements privés via le dispositif SOLIBAIL pour développer le logement très social
- 279.** Constituer un Conseil Métropolitain de lutte contre les exclusions



PROXIMITÉ, SÉCURITÉ ET PROPRETÉ

Créer des maisons de la Métropole nouvelle génération

280. Transformer les Maisons de la Métropole en véritables maisons des services publics métropolitains

281. Renforcer l'accueil dans nos Maisons de la Métropole

282. Rénover et renforcer les moyens matériels des Maisons de la Métropole

283. Déployer nos agents des Maisons de la Métropole sur le terrain

284. Créer 10 postes pour les jeunes en service civique rattachés à chaque Maison de la Métropole

285. Faire de nos Maisons de la Métropole des lieux de vie et de citoyenneté

Redonner du pouvoir aux citoyens

286. Créer un budget participatif doté de 35 millions d'euros par an



PROXIMITÉ, SÉCURITÉ ET PROPRETÉ

- 287.** Constituer des assemblées citoyennes de proximité
- 288.** Mettre en place la délibération d'initiative citoyenne
- 289.** Mettre en œuvre des référendums citoyens
- 290.** Renforcer le rôle du Conseil de développement de la Métropole
- 291.** Créer un site internet dédié à la participation et à la consultation des habitants

Redonner toute leur place aux maires, aux communes et aux territoires

- 292.** Fortifier la Conférence métropolitaine des maires et améliorer son fonctionnement
- 293.** Consolider les Conférences territoriales des maires et étendre leurs prérogatives
- 294.** Améliorer l'information des élus municipaux sur l'activité métropolitaine
- 295.** Élaborer un nouveau pacte de cohérence métropolitain et une nouvelle contractualisation avec chacune des communes

Évaluer et mieux informer pour retrouver la confiance

- 296.** Mettre à disposition des outils pour évaluer nos politiques publiques
- 297.** Retransmettre en direct sur internet les séances du Conseil de la Métropole
- 298.** Renforcer la transparence de l'information sur la Métropole de Lyon

Donner toute sa place à la sécurité dans la gouvernance métropolitaine

- 299.** Intégrer pleinement la sécurité au sein de la gouvernance de la Métropole de Lyon
- 300.** Créer un conseil métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance

Améliorer la sécurité et la tranquillité publiques

- 301.** Créer une police métropolitaine 24h/24 et 7j/7
- 302.** Créer un espace-ressource métropolitain pour les polices municipales
- 303.** Sécuriser les voiries, les espaces publics et les équipements métropolitains
- 304.** Améliorer la sécurité routière et la tranquillité publique grâce à l'apaisement des voiries et à un meilleur partage de la rue
- 305.** Développer la vidéoprotection sur le territoire métropolitain



PROXIMITÉ, SÉCURITÉ ET PROPRETÉ

306. Mettre en œuvre la vidéoverbalisation sur le territoire métropolitain

307. Faire émerger un véritable centre de supervision métropolitain (CSM), intégré, intelligent et connecté, afin d'assurer une veille territoriale 24h/24 et 7j/7

Prévenir la délinquance, développer la médiation, l'aide aux victimes et l'accès aux droits

308. Coordonner toutes les actions de prévention de la délinquance sur le territoire

309. Créer un observatoire métropolitain de la délinquance

310. Renforcer l'aide aux victimes et l'accès aux droits, notamment pour les femmes victimes de violences

311. Développer la médiation scolaire dans les collèges

312. Déployer des médiateurs nocturnes aux abords des établissements de nuit

313. Renforcer la médiation sociale sur l'espace public métropolitain

Renforcer la sécurité et la protection civiles

314. Installer + de 300 défibrillateurs semi-automatiques sur le territoire de la Métropole

315. Consolider la coordination opérationnelle entre le SAMU et les sapeurs-pompiers

316. Mettre en place une application mobile « SOS GRAND LYON »

317. Renforcer les effectifs et développer les équipements du service départemental et métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS)

318. Former tous les collégiens de la Métropole aux gestes qui sauvent (premiers secours) et à la prévention des risques majeurs

319. Consolider la lutte contre le péril (bâtiments et édifices menaçant ruine)

320. Appliquer et évaluer les 10 Plans de prévention des risques technologiques

Assurer la sécurité sanitaire et environnementale

321. Créer un Service métropolitain d'hygiène et de santé (SMHS)

322. Réprimer les atteintes à la santé publique, à l'environnement et au cadre de vie



PROXIMITÉ, SÉCURITÉ ET PROPRETÉ

323. Renforcer le « plan de prévention du bruit » métropolitain

Consolider la sécurité comme secteur d'excellence lyonnaise

324. Soutenir l'extension d'INTERPOL à Lyon

325. Développer le Pôle d'excellence européen pour la sécurité globale (PESG)

326. Pérenniser le soutien au cluster EDEN (défense, sécurité, sûreté)

327. Réactiver un cluster lyonnais de la cybersécurité

Réduire nos déchets

328. Augmenter de manière significative le budget Prévention des déchets de la Métropole

329. Encourager l'exemplarité des structures et de la Métropole

330. Accompagner le changement : sensibiliser, informer, éduquer

331. Expérimenter des « rues zéro déchet »

332. Renforcer l'initiative « Famille Zéro déchet »

333. Gérer spécifiquement les biodéchets issus des gros producteurs (restaurants, traiteurs, commerces de bouche, forains, agriculteurs...)

334. Proposer à chaque habitant une solution de gestion de ses biodéchets adaptée à ses besoins et à son mode de vie en encourageant le compost

335. Lutter contre le gaspillage alimentaire

336. Ambition territoire « zéro plastique »

337. Encourager et favoriser le don, la réparation et le partage

338. Donner une seconde vie aux produits destinés à l'abandon

339. Consommer mieux pour dépenser moins et polluer moins

340. Expérimenter la tarification incitative pour réduire les déchets

341. Améliorer le tri de nos déchets

342. Simplifier le geste de tri



PROXIMITÉ, SÉCURITÉ ET PROPRETÉ

Améliorer la propreté de nos rues et de nos espaces publics

- 343.** Augmenter les moyens dédiés à la propreté sur la Métropole
- 344.** Multiplier les poubelles de tri (verres, cartons, mégots) pour recycler les déchets directement dans la rue
- 345.** Multiplier les points de collecte de déchets spécifiques et d'encombrants et créer un service de collecte à la demande pour les personnes ne pouvant pas se déplacer
- 346.** Informer, sensibiliser, éduquer, verbaliser
- 347.** Déployer massivement des toilettes publiques
- 348.** Améliorer la prévention des déchets, le tri et la propreté sur les marchés



CULTURE, ÉDUCATION ET SPORT

Doubler le budget de la Culture

349. Nous doublerons le budget de la culture pour le porter à 3% du budget global de la Métropole

Rendre la culture plus accessible et présente tout au long de la vie

350. Inscrire un volet culturel et artistique renforcé dans notre projet éducatif métropolitain pour les collèves.

351. Créer un Pass Culture/Sport pour tous les collèves

352. Permettre les sorties culturelles et artistiques des seniors isolés

353. Faciliter l'accès à la lecture et à la connaissance avec un réseau métropolitain des bibliothèques et une bibliothèque numérique métropolitaine



CULTURE, ÉDUCATION ET SPORT

354. Lancer l'appel à projet « hors les murs » pour toucher les publics plus éloignés de l'offre culturelle

355. Faire entrer la culture dans des lieux insolites en amplifiant la démarche d'urbanisme transitoire

356. Expérimenter le 1% « travaux publics »

Développer l'offre culturelle dans les communes

357. Investir 10 Millions d'euros pour soutenir les équipements culturels des plus petites communes

358. Organiser la mise en réseau et la mutualisation des lieux culturels pour une offre culturelle plus forte

359. Augmenter le soutien aux écoles de musique et de danse du territoire

Augmenter la présence de l'art dans l'espace public

360. Implanter 30 nouvelles œuvres d'art dans l'espace public métropolitain

361. Lancer un concours de street art pour réanimer des lieux « sans âme » de la Métropole de Lyon

362. Lancer un appel à projet artistique autour des entrées et sorties de stations de métro.

Renforcer les spécificités culturelles de notre territoire

363. Devenir une réelle capitale du cinéma

364. Créer un Pôle international du Cirque à Saint-Genis-Laval

365. Redonner du souffle au site Lugdunum et aux théâtres antiques de Fourvière tout au long de l'année

Mieux accompagner la création et la diffusion des œuvres

366. Lancer un fonds de soutien à la création et à la diffusion à l'échelle de la Métropole de Lyon



CULTURE, ÉDUCATION ET SPORT

367. Créer les conditions d'un mécénat culturel sur le territoire

368. Création de résidences sur les territoires de la Métropole

Cultiver l'éco-responsabilité culturelle

369. Labelliser les lieux et événements culturels écoresponsables

370. Multiplier les tickets couplés « Mobilités/Culture »

371. Contribuer à l'égalité femmes-hommes dans les arts et la culture

372. Conforter la participation des habitants dans les arts et la culture

Assurer les meilleures conditions matérielles de travail aux collégiens et aux équipes éducatives et de services

373. Construire 10 nouveaux collèges d'ici 2030.

374. Faire des collèges des bâtiments exemplaires en matière environnementale

375. Une restauration scolaire particulièrement vertueuse

Nous doter d'un véritable plan éducatif métropolitain

376. Élaborer un plan éducatif métropolitain

377. Porter deux sujets d'éducation transversaux essentiels : la lutte contre le harcèlement scolaire et l'éducation au numérique.

378. Soutenir les équipes éducatives qui souhaitent expérimenter

Créer une Métropole de tous les champions

379. Doubler le budget métropolitain consacré au Sport

380. Créer un label « Lyon, Métropole de tous les champions »

381. Favoriser l'insertion professionnelle par le sport

382. Créer une plateforme de formations pour les bénévoles et les éducateurs sportifs

383. Organiser des événements sportifs internationaux au bénéfice de tout le territoire

384. Développer l'accompagnement des jeunes sportifs de haut niveau



CULTURE, ÉDUCATION ET SPORT

- 385.** Créer de nouvelles infrastructures sportives
- 386.** Utiliser les friches pour en faire des pôles sportifs
- 387.** Créer un challenge sportif métropolitain et grand public

Créer une Métropole pour toutes les jeunesses

- 388.** Créer un poste d'élu ou d'élue en charge de la jeunesse chargé de piloter avec les acteurs du territoire une véritable politique jeunesse.
- 389.** Réduire l'abonnement TCL + Vélo'v à 20 euros par mois pour les jeunes de 11 à 25 ans
- 390.** Créer 3 600 postes de services civiques sur 6 ans pour des missions d'intérêt général
- 391.** Construire 10 000 logements étudiants d'ici 2026
- 392.** Offrir un revenu de base pour les jeunes en très grande précarité
- 393.** Verser 300 euros d'aide à l'installation/équipement des jeunes
- 394.** Créer d'un réseau d'épiceries sociales et solidaires sur les campus de la Métropole de Lyon
- 395.** Réunir un conseil citoyen de la jeunesse

Engager la Métropole aux côtés de ses associations

- 396.** Développer le conventionnement pluriannuel dans le cadre des relations avec les associations
- 397.** Associer pleinement les associations à la définition, à l'accompagnement et à l'évaluation de nos politiques
- 398.** Conforter la présence et le travail des points d'appui à la vie associative
- 399.** Créer une plateforme numérique métropolitaine de la vie associative
- 400.** Co-construire avec les associations un temps de visibilité de l'engagement associatif avec la création d'une « semaine de l'engagement »



Contacts presse

Jacques Boucaud 06 65 42 42 69

Sarah Peillon 06 63 12 93 40

Marie-Annick Depagneux 06 75 12 94 66